

Projet éolien
de
la Fosse Descroix

ANNEXES
AU
RAPPORT D'ENQUETE

ANNEXE 2

**PROCES VERBAL DE SYNTHÈSE
DES OBSERVATIONS**

Didier BERNEAUX
44 rue du Nouveau Siècle
80090 AMIENS

03.22.72.29.38
berneaux@hotmail.com

Amiens le 06 octobre 2021

Courrier recommandé avec AR

SAS Parc Éolien de la Fosse Descroix
Immeuble Le Sanitat
10 rue Charles Brunellière
44100 NANTES

PROCES-VERBAL DE SYNTHESE

Objet: Projet éolien de la Fosse Descroix
présenté par la SAS Parc Éolien de la Fosse Descroix
regroupant six éoliennes et un poste de livraison
sur le territoire des communes de Romescamps,
Gourchelles et Fouilloy.

A l'attention de Monsieur Serge Galaup, directeur général.

Monsieur,

Le jeudi 30 septembre 2021, à 17h00, au terme de ma dernière permanence en mairie de Romescamps, les registres de l'enquête publique relative au projet repris supra et pour laquelle j'ai été désigné commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif d'Amiens en date du 02 juin 2021, ont été clos.

En application de l'article R123-18 du Code de l'Environnement (*), vous trouverez sous ce pli le présent procès-verbal contenant les observations recueillies au cours de l'enquête.

(* Article R123-18 du code de l'environnement:

"Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête rencontre, dans la huitaine, le responsable du projet, plan ou programme et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet, plan ou programme dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles."

Il vous appartient d'apporter les précisions qui vous sembleront nécessaires par la production d'un mémoire qui devra me parvenir dans le délai de 15 jours à réception de la présente.

En l'absence de réponse de votre part, passé ce délai, il me sera possible de rédiger mon rapport et mes conclusions.

1)- Observations adressées par courrier:

04 courriers de particuliers faisant état d'observations à propos du parc éolien de La Fosse Descroix ont été déposés lors des permanences (*annexes 02, 04, 05 et 07*).

01 courrier de l'association "Les amis de Gerberoy", remis en permanence (*annexe 03*).

01 courrier de l'association "Éolienne60", remis en permanence (*annexe 06*).

01 courrier Région Hauts de France reçu au siège de l'enquête (*annexe 01*).

2)- Observations adressées par courriel:

31 courriels de particuliers faisant état d'observations à propos du parc éolien de la Fosse Descroix ont été reçus à l'adresse dédiée à l'enquête publique, dont:

- 07 courriels non pris en compte (doublons ou hors sujet);
- 24 courriels pris en compte.

3)- Observations consignées dans les registres d'enquête:

15 communes du département de l'Oise, 7 communes du département de la Somme et 3 communes du département de la Seine-Maritime étaient concernées par l'enquête publique.

Afin d'offrir une accessibilité au plus grand nombre, 05 permanences ont été retenues pour accueillir le public aux dates prévues dans l'avis d'enquête, dont certaines le soir jusqu'à 19h00 et le samedi matin.

Les tableaux ci-dessous détaillent le nombre des observations recueillies au cours des permanences.

ROCMESCAMPS	nb total VISITES	nb total SANS OBS	nb total OBS REGISTRE	DOC. REMIS	DIVERS
jeudi 09/09/2021	02	01	01	00	
samedi 25/09/2021	04	02	02	00	
jeudi 30/09/2021	05	01	04	03	
Hors permanences	01	00	01	00	
	12	04	08	03	

FOUILLOY	nb total VISITES	nb total SANS OBS	nb total OBS REGISTRE	DOC. REMIS	DIVERS
vendredi 10/09/2021	05	01	04	00	
Hors permanences	03	00	03	00	
	08	01	07	00	

GOURCHELLES	nb total VISITES	nb total SANS OBS	nb total OBS REGISTRE	DOC. REMIS	DIVERS
samedi 18/09/2021	03	01	02	00	
Hors permanences	01	00	01	00	
	04	01	03	00	

Soit un total de **24 visites** pour **18 observations** reçues aux registres.

3)- Synthèse des avis émis pendant l'enquête publique:

SYNTHÈSE DES AVIS ÉMIS PENDANT L'ENQUÊTE PUBLIQUE					
NOM	RESIDENT		DATE	AVIS	
				Favorable	Défavorable
PEIGNÉ	Romescamps	RG	09/09/2021	1	
THÉRY	Romescamps	RG	25/09/2021		1
POILVET	Romescamps	RG	30/09/2021		1
MAGNIER	Romescamps	RG	24/09/2021		1
FIZET	Fouilloy	RG	16/09/2021	1	
CARON	Fouilloy	RG	??/09/2021		1
ROUSSELLE	Fouilloy	RG	30/09/2021		1
DUMOULIN	Gourchelles	RG	19/09/2021	1	
RENAULT	Gourchelles	RG	??/09/2021		1
RÉGION HDF	Lille	C	16/09/2021		1
DEHEEHER	Romescamps	C	25/09/2021		1
AMIS DE GERBEROY	Gerberoy	C	26/09/2021		1
MARTIN	?	C	26/09/2021		1
FOREST	Fouilloy	C	16/09/2021		1
PATTEUX	Fouilloy	C	30/09/2021	1	
ROLLIN / COLAS	?	CL	08/09/2021	1	
GIRARD	Fouilloy	CL	10/09/2021		1
MARIQUE - LEFEVRE	Romescamps	CL	23/09/2021		2
VILMONT	?	CL	24/09/2021		1
PEYNICHOU	Romescamps	CL	25/09/2021		1
BEAUDOUIN	Romescamps	CL	26/09/2021		1
BOUREUX	Le Galet	CL	26/09/2021		1

DUMAS	Viefvillers	CL	28/09/2021		1
DEBRAY	Gourchelles	CL	29/09/2021		1
"GROGNETV"	?	CL	28/09/2021		1
COLLONVILLE	?	CL	30/09/2021		1
D. COLLONVILLE	?	CL	30/09/2021		1
A. BOULNOIS	Sarcus	CL	30/09/2021		1
H. BOULNOIS	Sarcus	CL	30/09/2021		1
É. J. G. BOULNOIS	Sarcus	CL	30/09/2021		3
COLLET	Hétomesnil	CL	30/09/2021		1
"DESACRE60"	?	CL	30/09/2021		1
"APEGA"	?	CL	30/09/2021		1
BONARDELLE	Bargies	CL	30/09/2021		1
COMMUNE FOUILLOY	Fouilloy	CL	30/09/2021		1
PÉTITION FOUILLOY	Fouilloy	CL	30/09/2021		92
ÉOLIENNE60	Catheux	CL	30/09/2021		1
LEFÉBVRE	?	CL	30/09/2021	1	
DUMÉNIL	?	CL	30/09/2021	1	
M. MME VASSEUR	Escles St Pierre	CL	30/09/2021		2
40				7	128

RG = registre	C = courrier reçu ou déposé	CL = courriel
----------------------	------------------------------------	----------------------

L'ensemble des observations retenues (registres, courriers, courriels) est détaillé dans les documents annexés comme suit:

- PV ANNEXE REGISTRES;
- PV ANNEXE COURRIERS;
- PV ANNEXE COURRIELS.

4)- Observation du commissaire enquêteur:

L'enquête publique n'est pas un référendum par lequel les résidents concernés se prononcent pour ou contre la réalisation d'un projet ayant un impact sur leur environnement.

Toutefois, l'avis défavorable émis en date du 21 septembre dernier par la commune de Fouilloy devant recevoir l'implantation de 2 deux éoliennes sur son territoire et la pétition recueillant 92 signatures pour une population recensée à 197 habitants (*INSEE 2015*) ne peuvent être ignorés.

QUESTION:

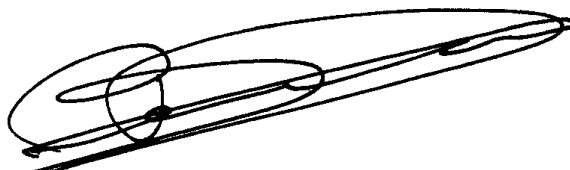
- Quelle sera la position du pétitionnaire dans la poursuite du projet face à ces manifestations de rejet clairement exprimées et non négligeables ?

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire part de vos commentaires par tous moyens conformes aux textes en vigueur en matière de la présente enquête publique.

Enfin, il m'appartient de vous signaler que les observations, suggestions, constatations ou demandes exprimées dans le présent procès-verbal ne peuvent en aucun cas laisser présager de la nature de l'avis qui sera donné en conclusion de mon rapport.

Dans l'attente de vous lire, je vous remercie de l'intérêt que vous voudrez bien porter à ce qui précède et vous prie de croire, Monsieur le Directeur général, en l'assurance de ma considération la meilleure.

Didier BERNEAUX
Commissaire enquêteur

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke, positioned below the printed name and title.

**PV ANNEXE
REGISTRE DE ROMESCAMPS**

OBSERVATIONS REÇUES LORS DES PERMANENCES

Permanence	DATE		PJ	OBSERVATION
ROMESCAMPS	09/09/2021	R02		M. Jacques PEIGNÉ
<i>"Monsieur Peigné est maire de la commune de Romescamps et intervient es-qualité. Il fait part de son avis favorable au projet à la fois pour les avantages environnementaux liés à l'éolien et aux subsides générés au profit de la commune."</i>				
Commissaire enquêteur	Pas de commentaire.			
Porteur du projet	Réponse à l'appréciation du porteur du projet.			

Permanence	DATE		PJ	OBSERVATION
ROMESCAMPS	25/09/2021	R01		M. Frédéric DEBRAY
<i>"Monsieur Debray prend connaissance du dossier. Il fera part d'observations par courrier à transmettre ultérieurement."</i>				
Commissaire enquêteur	Pas de commentaire.			
Porteur du projet				

Permanence	DATE		PJ	OBSERVATION
ROMESCAMPS	25/09/2021	R02		Mme Caroline PEYNICHOU
<i>"Madame Peynichou, accompagnée de Madame Marie-Pierre Zanvit, fait part d'observations relatives au projet montrant que la parcelle lui appartenant n'est pas prise en compte dans la zone d'études d'impact. Un document reprenant l'ensemble de ces observations sera transmis ultérieurement."</i>				
Commissaire enquêteur	Pas de commentaire.			
Porteur du projet				

Permanence	DATE		PJ	OBSERVATION
ROMESCAMPS	25/09/2021	R04		Mme Géraldine THÉRY
<i>"Madame Théry commente le projet et marque son avis défavorable à l'implantation d'éoliennes."</i>				
Commissaire enquêteur	Pas de commentaire.			
Porteur du projet				

Permanence	DATE		PJ	OBSERVATION
ROMESCAMPS	30/09/2021	R01		M. Xavier POILVET
<p><i>"Monsieur Poilvet prend connaissance du dossier. Il s'interroge sur les risques de projection d'éléments d'éoliennes en cas d'avarie, de pollution par projection de lubrifiant et se réfère à un accident récent survenu à Criquiers. Il s'interroge également sur le démantèlement des parcs et du retraitement des machines. Il émet un avis défavorable au projet."</i></p>				
Commissaire enquêteur	Le porteur du projet a-t-il eu connaissance des faits évoqués par le déposant ?			
Porteur du projet	Réponse demandée.			

Permanence	DATE		PJ	OBSERVATION
ROMESCAMPS	30/09/2021	R03		M. BULLENGER (COLAS)
<p><i>"Monsieur Bullenger prendra connaissance du dossier en qualité de professionnel des VRD et terrassement, déjà intervenant auprès de la Sté VKN."</i></p>				
Commissaire enquêteur	Déposant ayant un intérêt au projet.			
Porteur du projet				

Permanence	DATE		PJ	OBSERVATION
ROMESCAMPS	30/09/2021	R04	AN 06	Mme Nathalie LEURENT
<p><i>Madame Leurent intervient es qualité au nom de l'association Éolienne60. "Elle présente un ensemble très complet d'arguments en rapport avec le projet. Ces arguments sont détaillés dans un document de 9 pages dactylographiées, accompagné de 10 documents annexes. Le tout annexé au registre sous le n°06. Mme Leurent m'informe que des pétitions sont en cours de constitution auprès des populations des communes concernées par le projet. Ces pétitions me seront remises sous quinzaine pour être prises en compte dans la rédaction du rapport."</i></p>				
Commissaire enquêteur	Le dossier produit par l'association Éolienne 60 a également été transmis par courriels. Il sera développé dans le PV annexe courriels.			
Porteur du projet				

OBSERVATIONS REÇUES HORS PERMANENCES

SITE	DATE	R01	PJ	OBSERVATION
ROMESCAMPES	24/09/2021	R01		M. et Mme Jacques MAGNIER
<p><i>Monsieur Magnier se déclare maire honoraire de la commune de Romescamps. Lui et son épouse déposent dans le registre, l'observation reprise infra.</i></p> <p><i>"Enfants du pays, né à Romescamps, j'ai toujours habité au village. Aujourd'hui encore, ma famille, mon épouse, sœurs et frère sommes toujours habitants du village. Nous sommes très attachés à la vie de ce village. Tous les jours, mon épouse et moi-même parcourons les chemins et nous en apprécions ce paysage en regrettant que tout un alignement d'éoliennes vienne envahir encore plus le ciel.</i></p> <p><i>Déjà nous subissons depuis notre maison tous les soirs, le clignotant du mat de mesures, ce qui est inadmissible déjà de subir ce désagrément.</i></p> <p><i>Nous nous opposons, mon épouse et moi-même à ce projet éolien sur la commune. À l'heure où l'on prend conscience du dérèglement climatique, de la fragilité des réserves d'eau, de la perte de la biodiversité, à l'heure où l'homme qui vit majoritairement en ville, ressent le besoin de renouer avec la nature, il serait anachronique d'envisager un tel projet.</i></p> <p><i>Des éoliennes, des panneaux photovoltaïques sont implantés chaque jour en France mais ce n'est pas pour fermer une centrale nucléaire, seulement pour satisfaire nos besoins énergétiques sans cesse croissants.</i></p> <p><i>Notre génération va-t-elle brader ce paysage naturel pour quelques euros à des entreprises qui l'abandonneront dans trente ans en nous laissant des sols bétonnés et des kilos de ferraille à tous vents ? Une faune disparue ? Sans plus aucun attrait ? Notre richesse naturelle pour faire rouler quelques voitures électriques en zone urbaine ?</i></p> <p><i>D'ailleurs, personne n'est capable aujourd'hui pas plus que dans trente ans de démanteler ces éoliennes ? Et qui paiera dans trente ans s'il y a démantèlement ?</i></p> <p><i>Et qu'en est-il de la rentabilité du projet ?</i></p> <p><i>Je ne peux pas croire que les promoteurs doivent provisionner une somme de 50.000 € par éolienne au moment de la construction d'un parc. Que deviendra cette somme dans trente ans et actuellement où est placé cet argent ?</i></p> <p><i>Certes, nous avons besoin d'électricité, mais commençons par isoler nos maisons, pour modérer notre confort et réduire notre consommation globale (biens et énergie).</i></p> <p><i>Cette énergie éolienne, reste sa difficulté à la prévoir !</i></p> <p><i>Y-aura-t-il du vent régulièrement ? En effet, les vents sont difficiles à anticiper et il faut savoir que si une éolienne a besoin d'un vent minimum pour démarrer, elle cessera de fonctionner en cas de vents supérieurs à 90 km/heure.</i></p> <p><i>Je souhaite avoir une explication sur toutes ces éoliennes installées dans la région Hauts de France puisque régulièrement, une grande partie de ces éoliennes ne fonctionnent pas alors pourquoi en rajouter et pourquoi ne pas parler de certains inconvénients:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>- énergie éolienne variable et très faible;</i> <i>- nuisances sonores;</i> <i>- interférences sur les ondes;</i> <i>- des pales d'éoliennes représentant un danger pour les oiseaux, etc.</i> <p><i>J'ai foi en un avenir plus radieux où des femmes et des hommes recherchent une qualité de vie en harmonie avec la nature.</i></p> <p><i>Dans cet espoir, je m'oppose au projet éolien à Romescamps et espère être entendu pour le bien de nos descendants."</i></p>				
Commissaire enquêteur	<p>Le déposant déclare subir des nuisances visuelles générées par le mat de mesures proche de sa résidence. Il appartient au porteur de projet de prendre en compte cette situation pour y apporter une solution pérenne dans les meilleurs délais.</p>			

Porteur du projet	1)- Réponse demandée concernant les nuisances visuelles. 2)- Réponses à l'appréciation du porteur de projet sur les points d'ordre général développés par le déposant et qui peuvent se révéler utiles à la justification de la réalisation du parc éolien.
--------------------------	--

PV ANNEXE REGISTRE DE FOUILLOY

OBSERVATIONS REÇUES LORS DES PERMANENCES

Permanence	DATE	PJ	OBSERVATION
FOUILLOY	10/09/2021	R01	M. Alain DELARCHE
<p><i>"Monsieur Delarche souhaite faire un point sur l'état du contrat qui le lie au porteur du projet en rapport à l'indemnisation d'expropriation pour la réalisation de chemins nécessaires aux travaux et à l'exploitation du site. Les derniers contacts datent de 2019."</i></p>			
Commissaire enquêteur	<p>Cette observation n'entre pas dans le cadre de l'enquête publique, s'agissant d'un contrat devant être négocié de gré à gré par le déposant et le porteur du projet. Toutefois, la démarche de M. Delarche a été transmise à la SAS afin d'anticiper et d'éviter tout éventuel problème à intervenir ultérieurement.</p>		
Porteur du projet	<p>Réponse à l'appréciation du porteur de projet.</p>		

Permanence	DATE	PJ	OBSERVATION
FOUILLOY	10/09/2021	R02	Mme Martine PATTEUX
<p><i>"Madame Patteux développe plusieurs arguments environnementaux en faveur de l'éolien et du projet. Elle transmettra ultérieurement un courrier dans ce sens."</i></p>			
Commissaire enquêteur	<p>Pas de commentaire.</p>		
Porteur du projet			

Permanence	DATE	PJ	OBSERVATION
FOUILLOY	10/09/2021	R04	Mme Marina FOREST
<p><i>"Madame Forest développe plusieurs arguments relatant des situations vécues en rapport avec une implantation d'éoliennes proches de sa résidence. Son avis est défavorable au projet. Elle transmettra ultérieurement un courrier dans ce sens."</i></p>			
Commissaire enquêteur	<p>Pas de commentaire.</p>		
Porteur du projet	<p>Réponse à l'appréciation du porteur de projet.</p>		

Permanence	DATE		PJ	OBSERVATION
FOUILLOY	10/09/2021	R05		M. Éric ROUSSELLE
<p><i>"Monsieur Rousselle, 2^{ème} adjoint de la commune, développe un ensemble d'arguments défavorables au projet. Il transmettra ultérieurement un courrier dans ce sens."</i></p>				
Commissaire enquêteur	Pas de commentaire.			
Porteur du projet				

OBSERVATIONS REÇUES HORS PERMANENCES

SITE	DATE		PJ	OBSERVATION
FOUILLOY	16/09/2021			M. Patrick FIZET
<p><i>Monsieur Fizet, se déclarant député suppléant, dépose un certain nombre d'observations hors permanence au registre. "76% des français disent avoir une bonne image de l'éolien, c'est autant que les personnes vaccinées. Mais seuls, 41 % estiment que son impact est minime sur le paysage. Pourquoi le 1^{er} argument anti éolien est-il relatif à une nuisance visuelle sur l'environnement ? D'abord, est-ce vraiment rationnel ? Pourquoi n'est-on pas consterné devant l'ensemble des grandes enseignes qui fleurissent autour des villes mais maintenant aussi dans nos petits bourgs ? Pourtant, aucune voix ne s'élève devant cette importante pollution visuelle: des couleurs criardes, des publicités, des bâtiments souvent en tôles, qui de plus, représentent les cathédrales de l'hyperconsommation, bref, tout le contraire du développement local et durable. Avant les éoliennes, on posait des lignes électriques aériennes et elles n'ont pas dérangé, pourquoi ? Parce que citadins comme ruraux, tout le monde souhaitait voir l'arrivée de la fée électricité, alors qu'importe si les pylônes n'étaient pas bien jolis. Comme Madame Marina Forest, j'ai les éoliennes au bout de ma prairie, je ne les entends que très rarement et puis le soir, je prends plaisir à les voir tourner, je dirais même que je trouve cela romantique ! Tel Don Quichotte qui menait une véritable guerre avec les moulins à vent, (il n'en a jamais détruit !) je pense que les éoliennes sont semblables aux moulins à vent, leur rotation exerce une poésie, si on a l'âme poétique, bien sûr. Si on se préoccupe de l'avenir de nos petits-enfants, bien évidemment, on ne peut qu'être favorable à l'éolien, comme on doit être favorable à l'exploitation de toutes les énergies renouvelables. À MOINS, À MOINS de choisir de devenir consommateur responsable et de tendre vers une consommation électrique proche de zéro ! Mais qui a envie de résilier son abonnement à EDF ? Il serait bon d'avoir un peu de logique. Quant à ces quelques élus qui prétendent qu'elles vont faire fuir les touristes, alors là, laissez-moi rire (sous cape), notre territoire n'est pas une région touristique, c'est un fait et les éoliennes n'y sont absolument pour rien. D'ailleurs, les environs de Gerberoy n'ont pas d'éoliennes, c'est notre phare touristique et il est protégé comme il se doit.</i></p>				

En conclusion, être pour le développement des énergies renouvelables, donc y compris l'éolien, c'est exactement comme être favorable à la vaccination, c'est une question de citoyenneté et je dirais même plus: DE SALUT PUBLIC...
Dernier point, notre territoire manque de ressources, et nous avons la chance d'avoir du vent, alors profitons-en.
Et BON VENT À L'ÉOLIEN EN PICARDIE VERTE."

Commissaire enquêteur	<p>1)- Les pourcentages mis en avant par le déposant ne sont pas vérifiables dans la mesure où leurs sources et leurs formations ne sont pas précisées.</p> <p>2)- "...aucune voix ne s'élève devant cette importante pollution visuelle...", sauf celle du législateur...</p> <p>La réglementation pour l'affichage publicitaire est issue de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi "ENE"), complétée par le décret n° 2012-118 du 30 janvier 2012 relatif à la publicité extérieure, aux enseignes et aux pré enseignes. L'ensemble est codifié sous les articles L.581-1 à L.581-45 et R.581-1 à R.581-88 du Code de l'Environnement.</p> <p>Le règlement Local de Publicité (RLP ou RLPi, intercommunal) est un document élaboré en même temps qu'un PLU ou PLUi dont il constitue une annexe au règlement. Les règles peuvent en être spécifiques sur certains secteurs et conformément à la réglementation, elles peuvent être aussi plus restrictives.</p> <p>3)- La comparaison avec les observations d'un autre déposant n'est pas factuelle en l'état et revêt un caractère uniquement subjectif mais toutefois exprimable.</p>
Porteur du projet	Réponse à l'appréciation du porteur de projet.

SITE	DATE	PJ	OBSERVATION
FOUILLOY	??/09/2021		Mme Muriel CARON
<p><i>"Madame Caron, se déclarant maire de la commune de Fouilloy, dépose à une date non précisée, un certain nombre d'observations hors permanence au registre.</i> <i>"En tant qu'élue, j'émet un avis défavorable à la construction du parc éolien de la Fosse Descroix, pour les motifs suivants.</i> <i>Ce projet est une aberration écologique. Selon l'autorité environnementale, le projet s'implante dans un secteur présentant des enjeux forts en termes de biodiversité:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - avifaune; - de plus, concernant les chiroptères, 15 espèces de chauve-souris ont été identifiées au sein des aires d'études. Sur ces 15 espèces, 10 sont sensibles à l'éolien. <p><i>Au vu de la garde au sol basse des éoliennes, les risques de collision sont importants, d'autant plus que certaines éoliennes sont prévues à des distances rapprochées, voire non réglementaires des haies (16 mètres), de bosquets (moins de 107 et 200 mètres) de friches partiellement boisées (60 mètres).</i> <i>Enfin, l'autorité environnementale note que, malgré l'impact fort sur les chauve-souris, l'évitement n'a pas été recherché.</i> <i>Concernant la commune de Fouilloy, elle est écologiquement "lésée": en effet, pour faire passer les engins, 75 mètres de haies seront détruits. La compensation se fera par la plantation d'une haie sur Romescamps. C'est injuste pour notre commune.</i> <i>Le projet WKN est une aberration pour le patrimoine.</i> <i>Fouilloy et ses alentours sont "bien équipés" en matière d'éoliennes.</i></p>			

L'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Oise a d'ailleurs émis un avis défavorable. Le paysage où WKN prévoit d'installer ses machines est identifié dans l'Atlas des paysages de l'Oise et constitue une zone à préserver qui participe à la valorisation visuelle et porte des caractéristiques paysagères à conserver. Il constitue d'ailleurs pour notre commune le dernier paysage proche vierge de toute éolienne. Il convient de préciser que les enjeux en termes de paysage et de patrimoine sur ce site sont à forte sensibilité et rendent ce secteur peu propice à l'éolien (rapport environnemental).

De plus, l'implantation des machines de WKN aura pour conséquences l'encerclement effectif de notre village, alors que l'encerclement d'une commune par les éoliennes est interdit (décision du Tribunal Administratif d'Amiens du 30 novembre 2020).

Enfin, je regrette qu'en tant que conseillère municipale à l'époque, n'avoir eu connaissance des documents que le jour du vote, donc, d'avoir voté sans recul préalable.

Je regrette également que l'utilisation du chemin par WKN ait fait l'objet de trois refus du conseil municipal avant d'être validé. En effet, l'ancien maire prévoyait de faire passer les convois dans une pâture familiale dans un premier temps. Il ne pouvait donc pas voter (conflit d'intérêt), il manquait une voix. Du coup, les projets ont été revus, c'est finalement le terrain de Monsieur Delarche qui sera utilisé. Le projet est passé à la voix prépondérante du maire.

Je conclurai mes propos par le discours de notre président le 27 juillet dernier qui, pour l'éolien, défend le pragmatisme au cas par cas pour "éviter d'abimer nos paysages: c'est une part de notre patrimoine, de notre richesse profonde, de notre identité".

Commissaire enquêteur	Beaucoup de faits précis dans cette intervention du premier magistrat qui éclairent parfaitement la décision défavorable au projet prise très récemment par le conseil de la commune. Par ailleurs, le pétitionnaire peut-il vérifier le problème évoqué plus haut de la destruction d'une haie non remplacée ?
Porteur du projet	Réponse demandée.

SITE	DATE	PJ	OBSERVATION
FOUILLOY	30/09/2021		M. Éric ROUSSELLE
<p><i>Monsieur Rousselle, se déclarant 2^{ème} adjoint de la commune de Fouilloy, dépose un certain nombre d'observations hors permanence au registre.</i> <i>"En tant qu'élu je n'ai pas grand-chose à ajouter sur ce qu'a déjà écrit Mme le maire de Fouilloy. Je suis 100% d'accord avec elle.</i> <i>Je rajouterai cependant:</i> - que l'éolienne E6 se situe dans un endroit où la sensibilité est forte pour les remontées de nappes, que suite à l'artificialisation des sols due aux éoliennes un risque d'inondation de la route est peut-être possible entre Fouilloy et Romescamps; - que le volume 4c, relatif à l'impact paysager ne fait pas apparaître, sauf erreur de ma part, de photos de Romescamps éloignées à la sortie du Hameau de Saint-Clair, pourtant paysage emblématique de la Picardie Verte. Les photos prises par WKN n'ayant pour objectif que de montrer un impact limité de leur projet sur le paysage. De même, l'impact paysager ne précise pas qu'il sera, suite à ce projet, quasiment impossible de prendre une photo éloignée de Fouilloy sans éolienne."</p>			
Commissaire enquêteur	Le pétitionnaire peut-il vérifier le possible risque d'inondation tel que présenté par le déposant ?		
Porteur du projet	Réponse demandée.		

PV ANNEXE REGISTRE DE GOURCHELLES
--

OBSERVATIONS REÇUES LORS DES PERMANENCES

Permanence	DATE	PJ	OBSERVATION
GOURCHELLES	18/09/2021	R01	M. Patrick FIZET
<p><i>"Monsieur Fizet émet un certain nombre de considérations sur l'éolien sans laisser d'observations particulières au registre. Il transmettra un courrier reprenant la teneur des propos de ce jour."</i></p>			
Commissaire enquêteur	Pas de commentaire.		
Porteur du projet			

Permanence	DATE	PJ	OBSERVATION
GOURCHELLES	18/09/2021	R03	M. Bernard DUMOULIN
<p><i>"Monsieur Dumoulin émet un certain nombre de considérations concernant le projet et fait part de son avis favorable quant à sa réalisation."</i></p>			
Commissaire enquêteur	Pas de commentaire.		
Porteur du projet			

OBSERVATIONS REÇUES HORS PERMANENCES

Permanence	DATE	PJ	OBSERVATION
GOURCHELLES	??/09/2021		Mme Christine RENAULT
<p><i>Madame Renault dépose à une date non précisée un certain nombre d'observations hors permanence au registre. "Je suis contre l'installation d'éoliennes car pour moi elles n'ont absolument rien d'écologique, il ne s'agit que de questions de profit: - à la fabrication, ces engins sont cause d'une énorme pollution; - idem au transport et à l'installation: . convois exceptionnels; . constructions de routes jusqu'au milieu des champs afin que les PL et SPL puissent y accéder; . coulage de m3 de béton afin de les faire tenir; . efficacité non prouvée; . destruction des oiseaux migrateurs;</i></p>			

*. matériaux à durée de vie limitée (quand elles ne se brisent pas et s'écrasent sur des centaines de mètres);
 . matériaux que l'on ne peut pas recycler et qui sont donc envoyés après "usage" dans les pays du tiers monde comme tous nos déchets technologiques ou soi-disant écologiques (ça reste propre chez nous...);*

- destruction du paysage;

- nuisances sonores, visuelles et inconnues - ou pas assez - sur la santé.

Vu qu'à présent tout est électrique (de la brosse à dents aux voitures en passant par les fours), il est impossible que la planète soit assez grande pour fournir l'électricité nécessaire à notre consommation si l'on veut comme fournisseur quasi exclusif les parcs éoliens.

Soyons réalistes, l'éolien est une fausse bonne idée."

Commissaire enquêteur	Pas de commentaire.
Porteur du projet	Réponse à l'appréciation du porteur de projet.

**PV ANNEXE
COURRIERS**

OBSERVATIONS RECUES PAR COURRIERS

Courrier 01	DATE	PJ	OBSERVATION
	16/09/2021		Région Hauts de France
<div style="display: flex; justify-content: space-between; align-items: flex-start;"> <div style="width: 45%;">  <p>Région Hauts-de-France</p> <p>Le Président</p> <p>Nos Réfs : XT/AH</p> </div> <div style="width: 45%; text-align: right;"> <p><i>Annexe 01</i> <i>DB</i></p> <p>Monsieur Didier BERNEAUX Commissaire enquêteur Mairie de Romescamps 1 rue de Picardie 60220 ROMESCAMPES</p> <p>Lille, le 16 SEP. 2021</p> </div> </div> <p>Monsieur le Commissaire enquêteur,</p> <p>La Région Hauts-de-France a pris position contre le développement non maîtrisé de l'énergie éolienne. Le 28 juin 2018, en séance plénière, le Conseil Régional a adopté une délibération concernant le mix énergétique. J'ai réitéré, lors de l'adoption de cette délibération, notre volonté à encourager le développement d'autres EnR comme les énergies hydrolienne, hydraulique, solaire et de la méthanisation. Il ne s'agit pas de mettre fin à une source d'énergie propre mais d'en soutenir de nouvelles qui viendront en appui et qui permettront de ne plus avoir à développer davantage de parcs éoliens dans la région.</p> <p>Ce développement, non maîtrisé, entraîne des nuisances visuelles et sonores pour les riverains et dénature nos paysages, ce que je ne peux accepter.</p> <p>Aussi je souhaite vous faire part de l'opposition du Conseil régional à la réalisation du projet d'implantation éolien sur le territoire des communes de Romescamps, Gourchelles et Fouilloy.</p> <p>Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.</p> <p><i>Bien à vous,</i></p> <div style="text-align: right; margin-top: 20px;">  Xavier BERTRAND </div>			
Commissaire enquêteur	Position de la Région HdF clairement établie. Pas de commentaire.		
Porteur du projet	Réponse à l'appréciation du porteur de projet.		

Courrier 02	DATE	PJ	OBSERVATION
	25/09/2021		M. et Mme DEHEEGHER

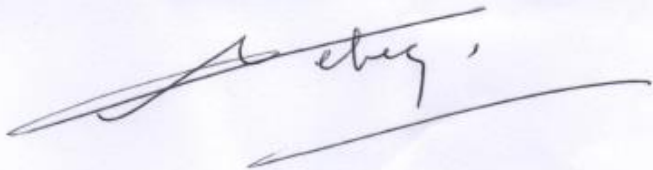
DEHEEGHER Abel Wido.
 2, place de l'église
 60280 Romescamp.

le 25.09.2021.

Objet: construction de éoliennes
 sur la commune de Romescamp.


Nous soumettons contre la construction
 changement de biodiversité.
 changement de paysage
 dégradation de paysage.
 renforcement hypothétique
 matériaux non recyclables
 parts de terres agricoles.
 possible influence sur la santé.


Croys. Inquiet à nos
 sentiments distingués.



Annexe 02

Commissaire enquêteur	Constat d'ordre général des nuisances régulièrement imputées à l'éolien.
Porteur du projet	Réponse à l'appréciation du porteur de projet.

Courrier 03	DATE	PJ	OBSERVATION
	26/09/2021		Sté des Amis de Gerberoy
<div style="text-align: center;"> <p>ANNEXE 03 DB</p> <p>Société des Amis de Gerberoy</p> <p>Association loi 1901 Mairie – 6 place La Hire et Xaintrailles 60380 GERBEROY Courriel : amisdegerberoy60@gmail.com www.amisdegerberoy.fr</p> </div> <p style="text-align: center;">Commissaire enquêteur projet éoliennes La Fosse Descroix Mairie de Romescamps</p> <p>Gerberoy le 26 septembre 2021</p> <p>Monsieur le Commissaire enquêteur, Je vous adresse cet avis en qualité de Présidente de la Société des Amis de Gerberoy dont l'objectif essentiel est la défense du patrimoine. Le projet d'implantation de 6 éoliennes dans un paysage emblématique de la Picardie verte ne peut que recueillir notre profond désaccord. Il se situe en bordure de deux zones naturelles d'intérêt écologique et présente de gros risques pour la biodiversité (couloir de migration, espèces protégées). Aux alentours un nombre déjà important d'éoliennes a été implanté : il y en aurait ainsi 191 dans un périmètre de 20 kms ! Ces nouvelles éoliennes entreraient en outre dans le champ visuel d'une église classée Monument historique et voisineraient avec d'autres sites classés dont Gerberoy.</p> <p>Pour toutes ces raisons nous émettons un avis négatif sur ce projet dont les incidences néfastes pour l'environnement naturel et patrimonial sont manifestement sous estimées.</p> <p>Aves nos sincères salutations</p> <p>R. QUIRY  Présidente</p>			
Commissaire enquêteur	L'opportunité de l'implantation du projet a été remise en cause par la MRAE pour, entre autres, des impacts forts sur l'environnement.		
Porteur du projet	Réponse à l'appréciation du porteur de projet.		

Courrier 04	DATE	PJ	OBSERVATION
	26/09/2021		M. Patrick MARTIN
<p>27/09/2021 09:48 messagerie pro</p> <p>enquête publique Projet éolien de la Fosse Descroix ANNEXE 04</p> <p>pat nitram <nitram2011@live.fr></p> <p>dimanche 26 septembre 2021 à 10:13 réception</p> <p>À : mairie.gourchelles@wanadoo.fr , mairie.fouilloy.oise@wanadoo.fr , mairieromescams@wanadoo.fr</p> <p>Cc : projet-parc-eolien-la-fosse-descroix@enquetepublique.net</p> <hr/> <p> Monsieur.doc 40 Ko</p> <hr/> <p>Madame, Monsieur, merci de joindre ce courrier au dossier d'enquête publique concernant le projet éolien de la Fosse Descroix. respectez votre environnement, les habitants de vos villages qui ne s'attendent pas a voir ces machines dans le fond de leur jardin!!!</p> <p>cordialement Patrick Martin 06 76 42 56 18</p> <hr/> <p>Monsieur,</p> <p>Juste quelques questions pour raviver mes connaissances sur ce dossier :</p> <p>comment faire pour démonter ces machines, remettre le terrain comme vous l'avez trouvé en arrivant, comment faire pour recycler tous ces différents matériaux qui constituent une machine dite « éolienne » du sous sol au très haut de la pale avec seulement 50 000 euros ou peut être un peu plus ?</p> <p>Autres questions :</p> <p>Pensez vous que vous pourriez vivre avec un de ces engins a 615 m de chez vous ?</p> <p>Comment interprétez-vous les conclusions de l'autorité environnementale qui dit :</p> <p>Projet qui ne doit pas être construit dans ce secteur !</p> <p>projet qui ne respecte pas la faune existante localement et celle de passage !</p> <p>projet qui s'inscrit dans un paysage emblématique de la Picardie verte !</p> <p>Comment allez-vous faire pour respecter ces interrogations ?</p> <p>je comprends que vous n'habitez pas dans notre région, mais essayez de respecter :</p> <p>nos monuments,</p> <p>nos paysages</p> <p>la faune</p> <p>l'environnement</p> <p>mais surtout « les habitants » que vous prenez pour des demeures qui en se promenant vont devoir baisser la tête car les pales de vos machines vont passer à peine 30 m au dessus de leur tête !! vous rendez vous compte de cela ?</p> <p>Repartez avec vos engins, vos travailleurs étrangers, vos machines étrangères qui n'apportent rien à notre économie quelle soit nationale ou locale et surtout laissez notre territoire dans l'état ou des générations l'ont cultivé pour nourrir les hommes et les femmes de cette région.</p> <p>Vous allez verser quelques milliers d'euros a des gens qui ont du mal à joindre les deux bouts mais leur avez-vous dit que ce serait eux qui devront, dans 20 ans, démonter vos machines car bien sur vous, vous aurez revendu vos tas de ferraille à un autre investisseur local ou national car même dans nos campagnes, certains aventuriers se sont lancés dans ce saccage de notre environnement !!</p> <p>Monsieur le commissaire enquêteur, pour stopper ce massacre, une seule solution :</p> <p>dites NON à ce projet.</p>			
Commissaire enquêteur	Constat d'ordre général des nuisances régulièrement imputées à l'éolien.		
Porteur du projet	Réponse à l'appréciation du porteur de projet.		

Courrier 05	DATE	PJ	OBSERVATION
	26/09/2021		Mme Marina FOREST

Mme FOREST Marina
 2 Rue de la Gare
 60220 Fouilloy
 Tel 07.84.41.79.41

Armeuse 05

23

le 16 Septembre 2021

Monsieur le Commissaire Anquetin,

L'implantation du nouveau parc éolien ne me concerne pas directement (si toutefois le projet aboutit) pour subir les désagréments du parc situé près de chez moi, je suis solidaire des personnes concernées.

Depuis l'installation des éoliennes en 2019 (cinq dans mon champ de vision). J'ai été privé de la réception TV. Il a fallu installer une parabole ainsi que des décodeurs, et la réception n'est pas des meilleurs. A présent la nuit je dois fermer mes volets car le clignotement des lumières est gênant.

De plus ma maison a perdu de la valeur. à la vente moins 30%.

Qui voudrait comme paysage des éoliennes ?

Quand je suis arrivée à Fouilloy en 1996

Il y avait des chauves souris - dans le grenier de l'atelier. elles ont disparues. J'ai du me séparer de mes poules elle ne pondaient plus.

Rien de positif ne ressort de ces implantations anarchiques. Pourquoi ne pas planter vos éoliennes dans un champ non cultivé loin des habitations? Nous avons des exemples dans d'autres pays. ...

C'est la logique même pas besoin de faire de grandes études pour comprendre cela. ...

Il avait été dit que nous allions profiter de cette énergie En 10ans. l'électricité a fait un bond de 50%

A qui profite ces revenus? -

Que dire de ces milliers de m³ de béton dans les terres agricoles. C'est écologique se ???

En résumé, aucun avantage

Que des désagréments pour les humains et animaux.

Défigurer le paysage --- polluer la terre ---

Commissaire enquêteur	Constat reprenant le vécu d'une riveraine de parc éolien qui craint l'augmentation des nuisances potentiellement générées par le projet.
Porteur du projet	Réponse à l'appréciation du porteur de projet.

Courrier 06	DATE	PJ	OBSERVATION
	30/09/2021		Association Éolienne60
Commissaire enquêteur	L'intervention de l'association Éolienne60 est traitée dans le PV annexe courriels.		
Porteur du projet			

Courrier 07	DATE	PJ	OBSERVATION
	30/09/2021		Mme Martine PATTEUX

ME MARTINE PATTEUX
5 PONT NEUF
60220 FOUILLOZ
gilles.patteux@hotmail.fr

ANNEXE 07

Fouilloz jeudi 30/09/2021

DD

Je me permets de reprendre les propos de Mme Vauchelle Marton, maire du petit village d'Arques (80). Elle s'exprimait dernièrement au sujet des Fréats autour de sa commune et je partage son sentiment au sujet des implantations.

" Les éoliennes sont-elles plus toxiques à la vie que des lignes haute tension ? Sont-elles pire qu'une eau potable dont on ne connaît pas tous les composants et leur degré de toxicité possible ? Avant de produire plus d'électricité, il faudrait trouver les solutions pour en consommer moins "

"Chaque foyer "moderne" utilise souvent plusieurs écrans TV, PC et bientôt la borne de recharge pour la voiture électrique. Donc nous ne suivons pas sur le chemin décroissant.

Avec les retombées fiscales la CCPV pourra peut-être diversifier avec des panneaux solaires chez les particuliers avec des offres intéressantes. Certes il paraîtrait que 131 mâts nous entourent dans un rayon de 20 km. Alors ces 6 là contraindront aussi à l'offre d'emplois que ça génère. Quant à l'environnement, les dés sont pipés comme on dit avec tout le reste, bien avant l'arrivée des éoliennes. Sans parler de notre proximité avec les centrales nucléaires.

Je souhaite que ce projet aboutisse malgré les nouvelles contraintes auxquelles il va se heurter.

Bien à toute l'équipe Patteux

Commissaire enquêteur	Constat d'ordre général des avantages régulièrement imputés à l'éolien.
Porteur du projet	Réponse à l'appréciation du porteur de projet.

**PV ANNEXE
COURRIELS**

OBSERVATIONS RECUES PAR COURRIELS

Courriel 01	DATE	PJ	OBSERVATION
	08/09/2021		M. Gérard Rollin / Colas
<p>Enquête publique / Parc éolien sur les communes de Romescamps, Gourchelles, et Fouilloy "Monsieur le Commissaire enquêteur, Notre société, spécialisée dans les travaux de terrassement, plateformes et réseaux, emploie près de 400 personnes dans les départements de l'Oise et de la Somme Une part importante de notre activité est liée au développement de l'énergie éolienne dans ces départements. C'est pourquoi, en tant qu'employeur et entrepreneur du territoire, nous apportons notre soutien plein et entier à ce projet éolien. Il pourrait mobiliser 6 personnes pendant 5 mois environ. Cordialement" Gérard ROLLIN Chef de service commercial Eolien Tél. 06 61 09 09 27 gerard.rollin@colas.com</p>			
Commissaire enquêteur	Déposant ayant tout intérêt à la réalisation du projet. Pas de commentaire.		
Porteur du projet	Réponse à l'appréciation du porteur de projet.		

Courriel 02	DATE	PJ	OBSERVATION
(03 et 04 en doublon)	10/09/2021		M. Girard
<p>NON AUX ÉOLIENNES Bonjour, Je pense qu'il est très urgent de créer une association anti éoliennes en Picardie, et Fouilloy et région proche. En effet, La région est détruite par ces monstres d'acier. Avant, venir à la campagne était un plaisir, maintenant quand j'ouvre mes fenêtres, nous voyons ces horreurs. Non seulement, elles sont bruyantes et elles s'entendent de ma maison quand il y a du vent, et en plus elles ont détruit le paysage. Alors, je dis NON, NON et NON à ces parasites. Nous sommes à Fouilloy et dans les villages aux alentours envahie par ces abominations bruyantes qui ont fait de nos campagnes des sites où plus aucune personne ne veut venir vivre, et où les maisons ne se vendent plus. En effet, après plusieurs études, les citadins avant d'acheter une maison de campagne se renseignent et si un projet de monstruosité, éoliennes, est prévu, ils renoncent à acheter. Mr. GIRARD Fouilloy (Oise)</p>			
Commissaire enquêteur	Réaction d'un résident d'une zone d'activité "éolienne" qui en constate les nuisances.		
Porteur du projet	Réponse à l'appréciation du porteur de projet.		

Courriel 05	DATE		PJ	OBSERVATION
	21/09/2021			Commissaire enquêteur
<i>TEST messagerie</i>				
Commissaire enquêteur				
Porteur du projet				

Courriel 06	DATE		PJ	OBSERVATION
	23/09/2021			B. Marique - L. Lefèvre
<p>Avis sur projet parc éolien La Fosse Descroix. Bonjour, Tout comme les élus de la Picardie Verte, nous ne souhaitons pas l'implantation de nouvelles éoliennes sur notre territoire, notre paysage étant déjà bien saturé avec ces machines. Cordialement. Blandine Marique Laurent Lefèvre Bernapré - Romescamps. UID 78992</p>				
Commissaire enquêteur	Pas de commentaires.			
Porteur du projet	Réponse à l'appréciation du porteur de projet.			

Courriel 07	DATE		PJ	OBSERVATION
	24/09/2021			Mme Marie-Pierre Vilmont
<p>Enquête publique parc éolien la fosse Descroix. Madame, Monsieur NON à l'implantation d'un nouveau parc éolien sur les communes de Romescamps, Fouilloy, Gourchelles. NON à l'encerclement des villages et au mitage toujours plus grand de notre terre Picarde qui depuis une dizaine d'années est devenue la proie des promoteurs éoliens, surfant sur la cupidité frénétique des propriétaires fonciers et celle des communes qui voient dans ces machines leur planche de salut, sans se préoccuper du bien être des habitants. Le paysage sera tellement défiguré que les campagnes vont se vider de leurs habitants. Qui veut habiter dans un site industriel ? Avec tout ce qu'il comporte de nuisances ? Nous sommes excédés de voir que l'on puisse massacrer le bien commun au profit de quelques-uns. Le monde est gouverné par les puissances de l'argent au mépris de toutes autres valeurs. TROP C'EST TROP. Pour toutes ces raisons, Madame, Monsieur le Commissaire enquêteur, je vous demande de ne pas donner d'avis favorable à ce projet. Marie Pierre Villemont</p>				
Commissaire enquêteur	Constat d'ordre général des nuisances régulièrement imputables à l'éolien.			
Porteur du projet	Réponse à l'appréciation du porteur de projet.			

Courriel 08	DATE	PJ	OBSERVATION
	25/09/2021	03	Mme Caroline Peynichou

Avis

Cher Monsieur,

Suite à notre enrichissante rencontre de ce matin, je vous adresse :

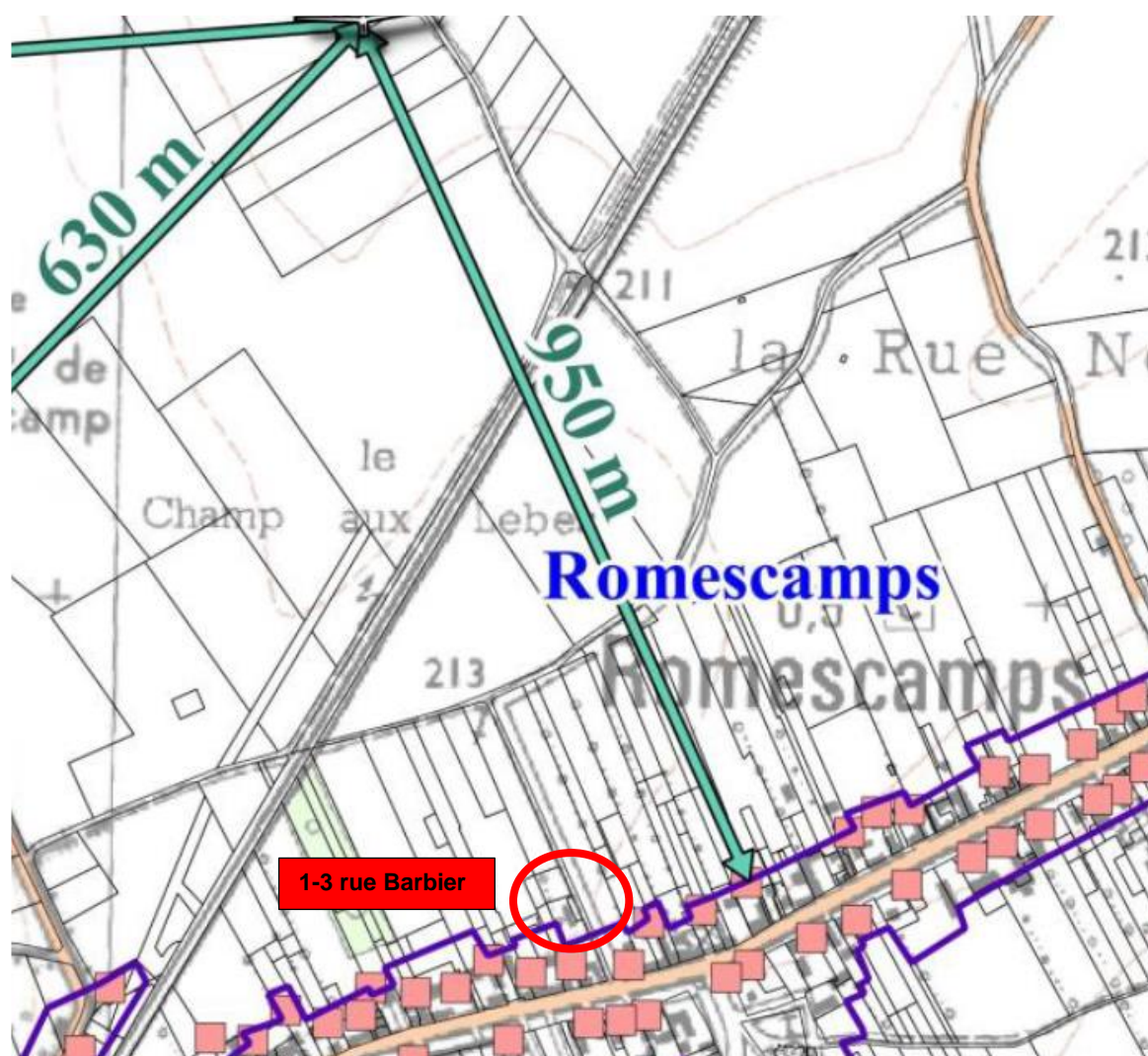
- une lettre reprenant les raisons pour lesquelles je suis opposée à ce projet
- deux pages issues de l'étude montrant que mon habitation n'a pas été prise en compte.

N'hésitez pas à m'appeler si vous souhaitez des informations complémentaires ou si vous trouvez que ma lettre ne reflète pas notre échange de ce matin.

Bien cordialement.

Caroline Peynichou

Pièce jointe 01



La qualité de la pièce jointe fournie par le déposant n'en permettait pas une reproduction acceptable. Elle a été fidèlement reproduite dans ce sens.

Pièce jointe 02



La qualité des pièces jointes fournies par le déposant n'en permettait pas une lecture acceptable. Elles ont été fidèlement reproduites dans ce sens.

Pièce jointe 03

Romescamps, le 25 septembre 2021

Enquête publique sur le parc éolien de la Fosse Descroix

Cher Monsieur,

Je tiens à vous informer que je suis totalement opposée au projet de parc éolien de la Fosse Descroix.

Ma maison est située au 1-3 rue Barbier à Romescamps. Sur le plan cadastral, elle porte le numéro B638. Mon terrain occupe les parcelles B743 et B766. Ma maison est directement concernée par ce projet. Pourtant, elle ne figure pas sur les plans des études d'impact :

Volume 1 – p. 10 : « distance des éoliennes aux premières habitations »

Volume 4B – p. 302 : « habitations situées en zone de forte prégnance visuelle »

Vous trouverez ci-joint ces deux pages sur lesquelles j'ai rajouté la position de mon habitation.

Une telle erreur suscite des doutes sur le professionnalisme et la connaissance du terrain de l'opérateur. L'étude devrait être vérifiée pour garantir qu'il n'y a pas eu d'autres erreurs de ce type et a minima modifiée pour y inclure mon habitation.

L'avis de l'autorité environnementale souligne les impacts négatifs majeurs du projet sur de nombreuses espèces locales, dont certaines sont rares et déjà menacées, ainsi que sur le paysage.

En effet, ce projet, c'est le massacre de notre paysage, un paysage qui non seulement nous est cher, mais qui est également emblématique de la Picardie verte et n'a pas été jusqu'à ce jour attaqué par les éoliennes.

Le Plateau Picard est un vaste plateau agricole présentant des paysages ouverts de grandes cultures donnant sur des horizons majoritairement dégagés. Il est découpé par un réseau dense de vallons secs qui convergent vers des vallées humides au Nord et au Sud. Cet ensemble de vallons introduit des variations : présence de bocages, de vallonements et de boisements. (volume 3 p.25)

=> les éoliennes seront installées au beau milieu d'une zone qui rassemble bocage et vallon boisé.

La Picardie Verte est située à l'Ouest du Plateau Picard, et présente un paysage de grandes cultures avec des îlots d'herbages autour des villages et dans les vallons secs. La Picardie Verte présente des particularités liées à sa spécialisation herbagère. L'alignement du bâti offre à chaque habitation une interface avec les champs qui entourent le village. (volume 3 p.25)

=> La moitié du village sera privée de cette interface typique avec les champs, qui fait son charme. La vue dégagée sur les champs et le ciel sera confisquée. La proposition de planter des haies pour cacher la misère n'est absolument pas une solution satisfaisante, c'est juste une autre forme de destruction de tout ce que notre paysage a de typique.

Les chemins d'accès s'appuieront au maximum sur les chemins existants. Ils devront avoir une largeur minimale de 4,5 m afin de permettre le passage des convois exceptionnels. Les plateformes et les chemins seront stabilisés (à l'aide de cailloux et gravillons) afin d'éviter la mise en place de végétation potentiellement attractive pour la biodiversité. (volume 3, page 32)

=> Le chemin herbeux reliant Romescamps à Gourchelles, qui permet une agréable promenade entre nos deux villages, sera lui aussi massacré. Ce chemin est utilisé par les promeneurs, les randonneurs, les cyclistes et vttistes, les joggeurs. L'association cani-cross (courir avec son chien), qui organise chaque année une course à Romescamps, emprunte également ce chemin. => Notre chemin sera remplacé par de larges chemins d'accès dont l'objectif clairement avoué est de décourager la biodiversité !

« Concernant le paysage, l'étude d'impact doit être complétée notamment pour évaluer les impacts de l'arrivée des deux premières éoliennes sur le paysage emblématique « Paysage d'urbanisme herbager de la Picardie verte » identifié dans l'atlas des paysages de l'Oise » (Avis de l'autorité environnementale p.3)

=> ces éoliennes créeraient un précédent : elles seraient les premières à être installées dans notre paysage emblématique de la Picardie verte alors que celui-ci a été jusque là préservé.

La modification potentielle du paysage quotidien pour l'habitat proche a été recensée comme le principal enjeu paysager de l'état initial car identifié comme relativement fort lors de cette analyse. Ainsi, un nombre conséquent de photomontages (17), représentatifs des différentes perceptions depuis les habitats proches, a été réalisé. L'analyse des photomontages permet d'illustrer un impact plus modéré que les sensibilités identifiées au stade de l'état initial, notamment depuis le centre de Gourchelles et de Fouilloy. Ces simulations présentent une implantation adaptée au contexte éolien local et un impact paysager essentiellement lié à une accentuation ponctuelle du motif éolien dans le paysage et non une modification de l'appréciation générale du paysage quotidien et vécu des habitants. De plus, bien que l'impact ait été qualifié de fort sur 3 photomontages (concurrency visuelle avec la silhouette des bourgs de Fouilloy et Romescamps et abords du château de Vallale), il apparaît également des impacts qualifiés de modérés – voire faibles ou très faibles – depuis de nombreux lieux de vie à proximité du projet. Néanmoins, au besoin, des mesures complémentaires seront à rechercher pour réduire localement l'impact du projet. (Volume 4b Page 76 et 78)

=> les photomontages ne sont pas objectifs, ils sont conçus pour que les éoliennes se fondent dans la masse et soient le moins visibles possible. Ils ne peuvent en aucun cas servir de base à une évaluation de l'impact visuel du projet.

=> devons-nous comprendre dans ce texte que, le paysage local étant déjà envahi d'éoliennes, on n'est plus à 6 près ? Il va bien falloir, à un moment, mettre un terme à la prolifération des éoliennes dans la région et commencer à solliciter d'autres régions. Ne serait-ce qu'au nom du principe de l'égalité républicaine.

=> comment l'opérateur ose-t-il présumer de l'appréciation générale du paysage quotidien et vécu des habitants ? A-t'il réalisé une étude pour s'en informer ? Nous apprécions notre paysage, nous y sommes profondément attachés et ces éoliennes détérioreraient radicalement notre vécu quotidien.

Les éoliennes auront des conséquences sur la santé des personnes vivant à proximité. L'opérateur reconnaît que les nuisances sonores dépasseront les seuils admissibles. Que ferons-nous quand nous souffrirons du bruit ? Comment ferons-nous pour faire reconnaître et cesser la nuisance ? Nous ne saurons même pas qui contacter. Il y a fort à parier que l'opérateur sera aux abonnés absents quand ces nuisances seront effectives. Une procédure judiciaire ? Nous vivons au calme, à la campagne. Nous n'avons pas envie de subir, en plus de l'angoisse due aux nuisances des éoliennes, le stress d'avoir à déposer des plaintes devant le tribunal administratif.

Quant aux conséquences à long terme sur la santé des riverains, elles ne sont, bien évidemment, même pas évoquées dans le dossier.

Nous avons également des craintes concernant la réception télévisuelle qui risque aussi d'être perturbée. De même que la téléphonie mobile. Ce sont donc à la fois notre accès aux loisirs et au télétravail qui seront compromis.

La plupart des habitants de Romescamps sont résignés face à ce projet.

« De toutes façons, on n'a pas le choix »

« Les éoliennes, il faudra bien y passer, sinon nos impôts vont augmenter »

Beaucoup croient que les éoliennes sont incontournable pour assurer à l'avenir l'équilibre financier de la commune sans voir leurs taxes exploser, dans un contexte de désengagement de l'état. Or le dossier ne mentionne à aucun endroit la somme que ce projet rapporterait à la commune. Le maire, lui non plus ne communique pas à ce sujet. Le sait-il seulement ? Les habitants ont droit à une information transparente sur ce point essentiel. Elle permettrait à l'ensemble des habitants de se rendre compte que les coûts pour eux de ce projet en termes de qualité de vie, de santé, d'écologie même, sont bien trop élevés par rapport au bénéfice que la commune en retirera.

Ces éoliennes menacent donc un paysage typique, des espèces rares danger et le bien-être des habitants. Tout ce qu'elles ont de durable, ce sont les traces qu'elles laisseront dans notre paysage et dans notre terre bien après leur démantèlement. Et on parle d'écologie...

Le président Macron s'est récemment prononcé pour une approche raisonnée des implantations d'éoliennes :

« Alors qu'il était en visite officielle en Polynésie française, Emmanuel Macron a pris le temps de s'exprimer sur l'éolien, un sujet qui devient de plus en plus politique et polémique. Dans un entretien accordé à Franceinfo et diffusé mardi 27 juillet, le président de la République a défendu « le pragmatisme au cas par cas » sur les projets éoliens, pour éviter « d'abîmer nos paysages : c'est une part de notre patrimoine, de notre richesse profonde, de notre identité. » Le chef de l'Etat, qui a préféré mettre en avant l'énergie solaire, source de « moins de nuisances », reprend ici les nombreuses critiques qui ont fleuri ces derniers mois contre les implantations d'éoliennes : trop encombrantes, défigurant les paysages ruraux, nocives pour l'économie... »

extrait du journal Le Monde - 27 juillet 2021

Pour toutes ces raisons, je suis convaincue que ce projet ne doit pas voir le jour.

En vous remerciant de l'attention que vous accorderez à cette lettre je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Caroline Peynichou

Commissaire enquêteur	Constat s'appuyant essentiellement sur l'avis de la MRAE relevant les nuisances potentiellement imputables au projet en faisant ressortir des impacts précis que seuls, les riverains concernés peuvent dénoncer. 1)- Quid de la prise en compte de la résidence du déposant en zone d'étude ? 2)- Quelles sont effectivement les sommes générées par les taxes liées à l'exploitation du parc, devant revenir à chacune des communes concernées ?
Porteur du projet	Réponses demandées.

Courriel 09	DATE		PJ	OBSERVATION
	26/09/2021		01	M. Patrick Martin
Commissaire enquêteur	Doublon déjà traité dans le PV annexe courriers.			
Porteur du projet				

Courriel 10	DATE		PJ	OBSERVATION
	26/09/2021			M. Jean-François Beaudouin
<p>Enquête publique Romescamps 60220 Bonjour, J'exprime une totale opposition à ce projet car cela portera atteinte à l'environnement de notre village et entraînera certainement une baisse des prix immobiliers. Donc nuisance visible et perte financière pour les habitants. D'autant plus que je serai déjà obligé de payer cette électricité à un prix plus élevé que le prix de revient par d'autres moyens via ma facture d'électricité personnelle. Combien cette installation rapportera-t-elle à la commune ? sera-ce suffisant pour compenser la perte d'attraction du village et donc son développement. Seul peut être celui qui touchera de la part de WKN pour avoir vendu ou louer une partie de son terrain gagnera de l'argent. Mais je n'accepte pas que quelqu'un fasse un profit à mon détriment. Cordialement Jean Francois BEAUDOUIN 11 rue de normandie 60220 Romescamps</p>				
Commissaire enquêteur	Constat d'ordre général des nuisances régulièrement imputables à l'éolien. L'aspect financier est ici clairement dénoncé par le déposant.			
Porteur du projet	Même réponse demandée supra concernant les sommes générées par les taxes liées à l'exploitation du parc.			

Courriel 11	DATE		PJ	OBSERVATION
	26/09/2021			M. Mathieu Boureux
<p>Monsieur Boureux se déclare maire de la commune de le Gallet et vice-président de la Communauté de Communes de l'Oise Picarde.</p> <p>Avis sur le projet M. le Commissaire enquêteur, Je m'oppose à tous les nouveaux projets éoliens sur le secteur pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les éoliennes ne contribuent pas à la lutte contre le réchauffement climatique, qui devrait être la priorité - les éoliennes fonctionnent environ 25% du temps. Pour les 75% restants, il faut des moyens classiques de production capables de répondre instantanément : centrales gaz ou charbon - le recyclage des éoliennes pose problème - les éoliennes consomment beaucoup de terres rares - les éoliennes consomment des terres agricoles 				

- le nombre d'emplois créés est dérisoire au regard des sommes investies au profit d'industriels étrangers et de promoteurs
 - et surtout, le secteur est déjà surchargé en éoliennes. La commune du Gallet est classée rouge pour chacun des 3 indicateurs de saturation proposés par la DREAL. STOP, CA SUFFIT !
 Le ras-le-bol monte dans la population. Il n'est pas besoin de sortir de l'ENA pour deviner que ça finira comme la crise des gilets jaunes, comme à chaque fois que la population n'est pas écoutée. J'invite M. le Commissaire enquêteur à faire un sondage dans la rue (sortie d'école, devant les commerces, ou en porte-à-porte) pour se faire une idée du ressenti réel des habitants.
 Je vous prie d'agréer, M. le Commissaire enquêteur, mes respectueuses salutations,
 Mathieu BOUREUX
 Maire de Le GALLET
 Vice-président de la Communauté de Communes de l'Oise Picarde
 27 rue de la Sablonnière 60360 LE GALLET

Commissaire enquêteur	Constat d'ordre général des nuisances régulièrement imputables au projet. Le déposant fait toutefois ressortir la défiance, voire le rejet, exprimés par ses administrés vis-à-vis de l'éolien.
Porteur du projet	Réponse à l'appréciation du porteur de projet.

Courriel 12	DATE	PJ	OBSERVATION
	28/09/2021		M. Bernard Dumas
<p>Contre tout nouveau projet de parc éolien Bonjour, Je suis contre tous les nouveaux projets de parcs éoliens. Nous sommes à saturation dans notre secteur et bientôt encerclés. Inconvénients des éoliennes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - très laides - bruyantes - à l'origine de maux sur les humains et les animaux - tueuses d'oiseaux alors que nous faisons des efforts pour éviter leur disparition - pas écologiques - matières rares (d'origine étrangère) - un montage démentiel : tonnage de béton (alors que le sable devient rare) - ferrailage du socle - transport (polluant) + gêne pour les automobilistes - un rendement de 25 % qui oblige l'utilisation de centrales à charbon ou au gaz (exemple de l'Allemagne) - nous coûtent cher sur notre facture d'électricité alors que nous avons le nucléaire déjà existant qui est l'énergie la moins chère de l'Europe - pales non recyclables ou alors brûlées (fumées) - socle béton qui ne sera jamais enlevé ou partiellement - pas de réserve d'argent ou dérisoire, de plus les sociétés disparaissent une fois les projets installés <p>Avantages :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aucun à part enrichir des fonds de pension étrangers <p>Sincères salutations. Bernard DUMAS 15 route de Rouen 60360 Viefvillers</p>			
Commissaire enquêteur	Constat détaillé, d'ordre général, des nuisances régulièrement imputables à l'éolien. L'aspect financier est ici à nouveau dénoncé par le déposant.		

Porteur du projet	Réponse à l'appréciation du porteur de projet.
--------------------------	--

Courriel 13	DATE	PJ	OBSERVATION
	28/09/2021		Mme Caroline Peynichou
<p>Question Cher Monsieur, Lors de notre entretien de samedi, j'ai oublié de vous poser ces questions : - quand rendez-vous votre avis ? - comment en serons-nous informés ? D'avance merci pour votre réponse, Cordialement, Caroline Peynichou</p>			
Commissaire enquêteur	Réponses apportées par le commissaire enquêteur.		
Porteur du projet			

Courriel 14	DATE	PJ	OBSERVATION
(15 en doublon)	29/09/2021		M. Frédéric Debray
<p>Éoliennes commune Gourchelles</p> <p>Bonsoir Je me permets de vous soumettre mon désaccord à l'implantation des éoliennes sur notre commune de Gourchelles. Je trouve que cela défigure la nature, une pollution visuelle et sonore. Quel impact sur notre santé ? et pour la faune et la flore ? Il en existe suffisamment dans notre secteur, avec une rentabilité non prouvée (régulièrement non fonctionnement des éoliennes). Ceci est juste "intéressant" pour les investisseurs et les promoteurs. Nous en tant que particuliers, nous n'en recevons pas de bénéfice sur nos factures... En espérant que nos élus sauront prendre les bonnes décisions afin de pérenniser notre cadre de vie et celle de nos futures générations. Merci de bien vouloir prendre en considération notre souhait. Bien cordialement Frederic DEBRAY 60220 GOURCHELLES</p>			
Commissaire enquêteur	Constat d'ordre général des nuisances régulièrement imputables à l'éolien. L'aspect financier est à nouveau dénoncé par le déposant.		
Porteur du projet	Réponse à l'appréciation du porteur de projet.		

Courriel 16	DATE		PJ	OBSERVATION
	28/09/2021			"grognetv"
Participation à l'enquête publique. Je m'oppose au projet de parc éolien de la fosse Descroix. Notre région est suffisamment impactée. Préservez notre environnement visuel, notre faune sauvage et avifaune et notre qualité de vie. Les impacts sur l'environnement, la santé et l'immobilier, en outre, ne sont plus à démontrer. STOP				
Commissaire enquêteur	Constat d'ordre général des nuisances régulièrement imputables à l'éolien.			
Porteur du projet	Réponse à l'appréciation du porteur de projet.			

Courriel 17	DATE		PJ	OBSERVATION
	30/09/2021			M. Collonville
Opposition Monsieur le commissaire enquêteur, Je suis fermement opposé à ce projet : il nuit aux oiseaux, aux chauves-souris, aux hommes et ne respecte même pas la réglementation ! - 5 éoliennes sur 6 ont une distance minimale entre la pale et le sol inférieure aux 30 m préconisés - 3 éoliennes ont une garde inférieure à 19 m ! (= risque accru et attesté de mortalité) - 4 éoliennes sont en infraction car elles sont situées à moins de 200 m de zones boisées On n'a même pas évalué les impacts cumulés sur la biodiversité (manque d'études) Quant aux mesures proposées elles ne sont absolument pas pertinentes... Je vous remercie, Monsieur le commissaire enquêteur de tenir compte de ces observations. Cordialement				
Commissaire enquêteur	Relevé de faits précis tirés du dossier d'enquête ne respectant apparemment pas la réglementation.			
Porteur du projet	Réponses demandées.			

Courriel 18	DATE		PJ	OBSERVATION
	30/09/2021			"dcollonville"
Participation à l'enquête publique. Monsieur le commissaire enquêteur, Je tiens à vous faire part de ma vive opposition à ce projet de parc éolien. - dans un paysage emblématique « Paysage d'urbanisme herbager de la Picardie Verte » -dans un contexte éolien marqué avec 191 éoliennes construites ou en instruction à proximité -avec un risque de saturation visuelle et d'encerclement des lieux de vie -En bordure de 2 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF type 1 et 2) - à proximité de 5 sites classés ou inscrits, 27 monuments historiques, de la ZPPAU de Gerberoy (à 20 km environ) en co-visibilité avec l'église Notre-Dame du Hamel (classée Monument Historique)				

Ce projet porte une atteinte évidente à la biodiversité :

- pour les oiseaux :
présence d'un couloir principal de migration , de secteur de halte pour Pluvier doré, Alouette des champs, Pipit farlouse, Vanneau huppé, la présence d'espèces protégées et menacées (Cigogne noire, Milan royal, Milan noir), 48 espèces nicheuses dont 36 sont protégées et 7 présentent des enjeux de conservation national ou européen.
- pour les chauves-souris :
présence de 15 espèces protégées et menacées (Grand murin, Sérotine commune...) et d'une vingtaine de gîtes d'hibernation

Alors que l'autorité environnementale rappelle que "la destruction d'espèces protégées est interdite" que « toutes les espèces de chauve-souris sont protégées et leur destruction est interdite »

Monsieur le commissaire enquêteur, je ne comprends même pas qu'il puisse être envisagé un tel parc à cet endroit !

La seule solution est de refuser ce parc et de chercher un endroit plus propice qui permettrait de respecter les réglementations. Va-t-on continuer encore longtemps à tout détruite au nom du sacro-saint bénéfice ?

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ces remarques.

Commissaire enquêteur	Constat d'ordre général des nuisances régulièrement imputables à l'éolien reprenant les avis formulés par la MRAE.
Porteur du projet	Réponse à l'appréciation du porteur de projet.

Courriel 19	DATE	PJ	OBSERVATION
	30/09/2021		Mme Aude Boulnois
<p>Opposition aux éoliennes Madame, Monsieur, J'adresse ici mon opposition à ce projet qui va encore défigurer notre environnement, le transformant en un vaste champ de ferrailles lumineuses indestructibles ! Par cet écrit je proclame mon opposition et celle des miens, qui issus de cette terre depuis des générations se demandent que devient la terre de nos aïeux. Aude Boulnois60210 Sarcus</p>			
Commissaire enquêteur	Position catégorique liée pour partie, à la perte de l'identité patrimoniale.		
Porteur du projet	Réponse à l'appréciation du porteur de projet.		

Courriel 20	DATE	PJ	OBSERVATION
	30/09/2021		M. Hubert Boulnois
<p>Non aux éoliennes. Madame, Monsieur, Non à ce nouveau projet qui va encore polluer un peu plus notre terre et notre environnement visuel. Non à ces machines que nous subissons et qui vont polluer nos descendants. Merci pour nos enfants qui ne vont connaître que cet environnement aujourd'hui décrié de toute part notamment dans les pays précurseurs qui commencent aujourd'hui à mesurer leurs erreurs. Ne soyons pas des moutons ! Hubert Boulnois60210 Sarcus</p>			
Commissaire enquêteur	Constat d'ordre général des nuisances régulièrement imputables à l'éolien ainsi que de leurs conséquences.		

Porteur du projet	Réponse à l'appréciation du porteur de projet.
--------------------------	--

Courriel 21	DATE	PJ	OBSERVATION
	30/09/2021		Famille Boulnois

Stop aux éoliennes.
Madame, Monsieur,
J'ai vingt-cinq ans et mes frères vingt-quatre et vingt-deux.
N'aurons-nous pour avenir que des champs de pylônes lumineux ? Est-ce là la terre de nos aïeux ? Devons-nous cautionner ces projets qui saturent notre Picardie ?
Cela suffit, nous ne voulons pas de cette pollution insidieuse, nous ne voulons pas de cet avenir pollué pour nos descendants.
Les éoliennes cela suffit !
Émilie Boulnois, Julien Boulnois, Gonzague Boulnois 60210 Sarcus

Commissaire enquêteur	Constat d'ordre général des nuisances régulièrement imputables à l'éolien ainsi que de leurs conséquences.
------------------------------	--

Porteur du projet	Réponse à l'appréciation du porteur de projet.
--------------------------	--

Courriel 22	DATE	PJ	OBSERVATION
	30/09/2021		M. Frédéric Collet

Avis sur EP parc éolien sur les communes de Romescamps Gourchelles et Fouillooy

Bonjour Monsieur le Commissaire Enquêteur,
Je donne un avis défavorable à ce nouveau projet d'éoliennes sur le territoire de la Picardie Verte pour les raisons suivantes :

La Com de Com de Picardie Verte a voté défavorablement contre tout nouveau projet d'éoliennes sur son territoire compte tenu de la saturation exagérée de son territoire. La Région est du même avis. En effet, d'autres alternatives peuvent être proposées.
Notre territoire est sacrifié aux profits de promoteurs peu scrupuleux et qui ne respectent pas l'avis de la population.
Un récent sondage montre que plus de 50 % des habitants proches de l'éolienne sont contre.
Trop souvent les photomontages ne montrent pas des vues pertinentes. Que proposez-vous ?
Le patrimoine architectural et historique n'est pas respecté. Que proposez-vous pour en limiter les impacts ? Des mesures d'évitement insuffisantes et inefficaces !!! Des haies pour cacher la forêt !
La réalisation d'une étude indépendante sur l'impact sur la faune s'avère indispensable. Que proposez-vous, est-elle prévue dans un délai plus court selon mes dernières informations ?
Qu'en est-il pour la prévention des risques ?
Laissez ce secteur encore préservé des projets éoliens. Ne faites pas les mêmes erreurs que sur ma commune Hétoimesnil en voie d'encerclement.
Bien cordialement
Frédéric Collet
Habitant d'Hétoimesnil

Commissaire enquêteur	Constat d'ordre général des nuisances régulièrement imputables à l'éolien ainsi que de leurs conséquences par un déposant résidant dans une commune qu'il déplore "en voie d'encerclement".
------------------------------	---

Porteur du projet	Réponse à l'appréciation du porteur de projet.
--------------------------	--

Courriel 23	DATE		PJ	OBSERVATION
	30/09/2021			"Desacres60"
<p>Parc éolien La Fosse Descroix. Monsieur le commissaire enquêteur</p> <p>Les hauts de France championne du développement éolien !!!!!!!!!!!!!!! 2020 objectif dépassé (source DDT) Il y a déjà 300 éoliennes construites sur le département. 132 supplémentaires sont en instruction ! Combien de parcs les habitants de l'Oise devront-ils supportés pour que la voracité des promoteurs soit rassasiée ? À quel moment sera pris en considération le fait que notre département est saturé ? La DREAL dès 2020 a édité une carte de cette saturation. Un de plus est un parc de trop ! Seul le sud du département est épargné. La loi de transition énergétique prévoit un "mix énergétique" et n'impose pas un quota d'éoliennes sur notre seule région. Que nos élus nous montrent les actions concrètes prises en faveur du mix énergétique et nous donnent les chiffres du développement solaire, gaz, chaleur fatale.. Des milliards de subventions sont allouées à cette industrie pendant ce temps la facture d'électricité flambe et ce n'est pas à l'avantage de l'habitant. Stop à l'éolien dans l'Oise, l'énergie éolienne n'est pas écologique, participe à l'artificialisation des sols, détruit les paysages, à un impact négatif sur la biodiversité et ne participe pas à la décarbonisation. Merci de prendre en compte mon opinion. Cordialement</p>				
Commissaire enquêteur	Constat d'ordre général des nuisances régulièrement imputables à l'éolien ainsi que de leurs conséquences. La notion de saturation du territoire est clairement marquée.			
Porteur du projet	Réponse à l'appréciation du porteur de projet.			

Courriel 24	DATE		PJ	OBSERVATION
	30/09/2021			"Apega"
<p>Avis défavorable au projet éolien de la Fosse Descroix</p> <p>Bonjour nous émettons un avis défavorable au projet éolien de la Fosse Descroix sur les Communes de Romescamps, Gourchelles et Fouilloy. Pour les raisons suivantes : - artificialisation des sols, impact sur l'environnement visuel, impact sur l'avifaune pour l'installation d'aérogénérateur industriel qui fonctionne par intermittence car tributaires de conditions météorologiques adéquates à la production d'énergie électrique par ce fait la production d'énergie électrique sera toujours en dessous du maximum productif donc incapable de subvenir à nos futurs besoins en énergie électrique et qui nous contraint à avoir recours à des centrales aux gaz où au charbon qui sont des énergies fossiles est qui par ce fait ne correspondent pas à des moyens de production d'énergie électrique écologique car très polluantes.</p>				
Commissaire enquêteur	Constat d'ordre général des nuisances régulièrement imputables à l'éolien ainsi que de leurs conséquences.			
Porteur du projet	Réponse à l'appréciation du porteur de projet.			

Courriel 25	DATE	PJ	OBSERVATION
(errata 26)	30/09/2021	01	M. Raphaël Bonardelle
<p>Projet de parc éolien de la Fosse Descroix à Gourchelles/Romescamps/Fouilloy</p> <p>Madame, Monsieur la/le Commissaire Enquêteur Je vous prie de trouver en pièce jointe ma contribution d'opposition au projet de parc éolien cité en objet. Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ce document. Je vous prie d'agréer mes sincères salutations. Monsieur Raphaël Bonardelle résidant à Dargies</p> <p style="text-align: center;">Pièce jointe 01</p> <p><i>De la part de Monsieur Raphaël BONARDELLE 28 RUE DE GRANDVILLIERS 60210 DARGIES</i></p> <p>A madame/monsieur La/ le Commissaire Enquêteur</p> <p>Projet Eolien de la Fosse Descroix - Romescamps/Gourchelles/Fouilloy</p> <p>Objet : <u>Parc éolien de la Fosse Descroix</u> , mes observations sur le projet</p> <p>Je suis totalement opposé à ce nouveau projet d'éoliennes.</p> <p>J'habite la Picardie et je subis chaque fois comme un insulte l'annonce de ces nombreux projets éoliens qui, en réalité n'ont rien d'écologique ni d'économique !</p> <p>De plus, je constate malheureusement que chaque enquête publique sert à donner bonne conscience au Gouvernement et à notre Président de la République plutôt qu'à prendre en compte les arguments justifiés des opposants aux projets. C'est pourquoi je me contenterai d'exprimer ci-après très brièvement mon opposition en quelques lignes.</p> <p>Je suis contre ce nouveau projet éolien car :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mon quotidien est cerné par des centaines de mâts, toujours plus près des habitations. Il n'est plus possible de vivre, entouré, encerclé par d'innombrables aérogénérateurs, chaque jour plus nombreux. La multiplication irraisonnée des parcs de ces monstrueuses machines est devenue totalement insupportable. - contrairement à ce que l'on est en droit d'attendre des progrès en matières de production de l'énergie, les éoliennes profitent surtout aux promoteurs et aux propriétaires terrains. Moi, simple consommateur, je paie mon électricité de plus en plus cher ! Et même si les collectivités locales profitent un peu de la manne financière, mes impôts ne diminuent pas ! - il s'agit d'un massacre visuel sur notre cadre de vie. C'est la destruction des paysages de campagne, la consommation massive de terres agricoles. - c'est le saccage et l'irrespect de l'environnement de nos sites et lieux de mémoire, de patrimoine historique, culturel et culturel. - c'est très régulièrement la remise en cause de l'habitat et de l'équilibre vital pour l'avifaune et les chiroptères - les risques sur notre santé et celle des animaux domestiques sont encore mal connus et aucun principe de précaution n'est appliqué. 			

- je constate très régulièrement que les éoliennes, par parcs entiers, sont au repos alors qu'elles devraient tourner. Et si elles ne produisent pas d'énergie, devinez laquelle on utilise !
- très souvent, les règles relatives aux distances à respecter entre les parcs eux-même, la proximité de routes ou d'habitations ne sont pas respectées. Pourtant ces obligations sont peu contraignantes en France.
- les nuisances apportées par les éoliennes ne sont pas équitablement partagées : à quand des aérogénérateurs sur les Champs Elysées, au Touquet.... ?

Je m'oppose donc à ce projet parc éolien. Cette opposition vaut pour chacune des observation ci-dessus, individuellement, comme pour l'ensemble de celles-ci. Ce projet néfaste pour l'environnement, pour la santé, la sécurité et l'intérêt général ne peut et ne doit pas être accepté.

Veillez croire, Madame, monsieur la/le commissaire enquêteur, à l'expression de mon ras le bol de toutes ces pales qui m'agressent partout, de ce bruit lancinant qui s'invite jusque dans ma maison, de tous ces points rouges qui perturbent mes nuits,

A Dargies
Le 30 septembre 2021
Signé Raphaël BONARDELLE

Commissaire enquêteur	Constat d'ordre général des problèmes régulièrement imputables à l'éolien. Opposition fortement marquée en raison de nuisances visuelles et sonores subies par le déposant.
Porteur du projet	Réponse à l'appréciation du porteur de projet.

Courriel 27	DATE	PJ	OBSERVATION
	30/09/2021	02	Mairie de Fouilloy
<p>Documents</p> <p>Bonjour,</p> <p>Vous trouverez en pièces jointes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - copie pétition transmise en Préfecture - délibération du CM en date du 21 septembre 2021. <p>Mme Muriel Caron Maire --Alain Leroy Secrétaire de Mairie</p>			

Pièce jointe 01

COMMUNE DE FOUILLOY

SÉANCE du 21 septembre 2021

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le 
ID : 060-216002469-20210921-DE_2_21_09_21-DE

L'an deux mille vingt et un le 21 septembre à 20 h 00, le Conseil municipal dûment convoqué le 14 septembre 2021 selon l'article L 2121-17 du CGCT s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Muriel Caron Maire.

Étaient présents : Ingrid Delaby, Eric Rousselle, Jérôme Caron, Fabien Lecompte, André Quillot, Martine Patteux, Mickaël Lery, Annie-Claude Souverain,
Formant la majorité des membres en exercice.

Membres en exercice : 10
Membres présents : 8
Membres votants : 9

ABSENT(S) :

Absent(s) :

Représenté(s) : Mme Elise Flutte par M Eric Rousselle,

Excusé(s) :

Secrétaire de séance : Ingrid Delaby

2-21-09-21 Avis enquête publique environnementale parc éolien de la fosse Descroix :

Après présentation des éléments détenus en mairie et débat ; par vote (9 pour et 1 contre), le conseil municipal émet un avis défavorable à l'enquête publique environnementale du projet éolien de la fosse Descroix.

Pour copie conforme en mairie
La maire
Muriel Caron

deliberation 2-21-09-21.docx

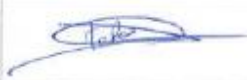
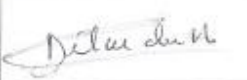
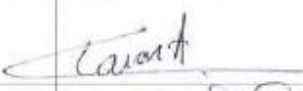
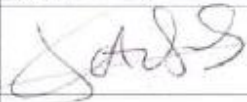
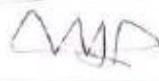







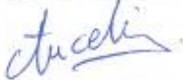



Pièce jointe 02

PARC EOLIEN DE LA FOSSE DESCROIX










septembre 2021


- Nous, citoyens de Fouilloy, sommes opposés aux projets éoliens actuellement en instruction sur notre secteur.
- Nous demandons que notre avis soit réellement pris en compte par les décideurs politiques et les services de l'Etat concernés.

	NOM - PRENOM	ADRESSE	SIGNATURE
1	Delaby Ingrid	20 rue de Beauvais 60220 Fouilloy	
2	Flutte Elise	50 rue de Beauvais 60220 Fouilloy	
3	Guichard Reveline	47 Rue de Beauvais 60220 Fouilloy	
4	GEFFROY HERVÉ	53 rue de Beauvais 60220 FOUILLOY	
5	Guichard Dominique	47 Rue de Beauvais 60220 Fouilloy	
6	Colard Frederic	47 Rue de Beauvais	
7	Gaudelguy ALAIN	48 route de Beauvais	
8	Gaudelguy AMITA	48 Route de Beauvais	
9	Godeaux	48 Rue Beauvais	
10	Tournier Hubert	29 rue de Beauvais 60220 Fouilloy	
11	Tournier Jessica	29 rue de Beauvais 60220 Fouilloy	
12	Fichet Betty	30 rue de Beauvais 60220 Fouilloy	
13	Decompte Delphine	27 rue de Beauvais 60220 Fouilloy	

14	Delaby Louis	20 rue de Beauvais 60220 Fouillois	
15	Delandeu Alain	52 rue de Beauvais - 60220 - Fouillois	
16	Caron Anlette	52 rue de Beauvais 60220 Fouillois	
17	MAIS Smail	38 rue de Beauvais 60220 Fouillois	
18	MATHIS JOURNALER	38 rue de Beauvais 60220 Fouillois	
19	CARON Jerome	1 rue du pont neuf Fouillois	
20	DELABY Joss	20 rue de Beauvais 60220 Fouillois	
21	Delaby Gwendoline	20 rue de Beauvais 60220 Fouillois	
22	QUILLOT	60220 Fouillois	
23	FOUQUET S	60 Fouillois	
24	FOUQUET Alain	60 Fouillois	
25	LERY Lucienne	13 Rue du pont neuf 60220 Fouillois	
26	ANCELIN Nathalie	5 rue de Beauvais 60220 Fouillois	
27	ANCELIN Rodrigue	5 rue de Beauvais 60220 Fouillois	
28	DURONT Pascal	4 rue de l'argilliere 60220 Fouillois	
29	GODARD Eduard	4 rue de l'argilliere 60220 Fouillois	

30	Lecompte Fabien	27 rue de Beauvais 60220 Fouillois	Lecompte
31	Collet Florence	Nou 21, rue de Beauvais 60220 (Fouillois)	Collet
32	Demus Demus	45 Rue de Beauvais	Demus
33	Andrieux	19 Rue de Beauvais	Andrieux
34	Patrick Pons	5 Rue de Beauvais	Patrick
35	OCTAV BRUNO	6 RUE DE BEAUVAIS	OCTAV
36	LERY Michael	13 rue du port neuf Fouillois	LERY
37	Mokhi Mathilde	13 rue du port neuf Fouillois	Mokhi
38	Ben Ray Richard	26 rue de Beauvais	Ben Ray
39	Lefebvre J.P. Lefebvre	4 Rue de la gare Fouillois	Lefebvre
40	Mme Schimp	6 rue d'Arles	Mme Schimp
41	MAILLARD Bruno	17 Rue du Port neuf	MAILLARD
42	MAILLARD Genevieve	17 Rue du Port Neuf.	MAILLARD
43	Patrick CONTANT	3 rue de Marbais 60220 Fouillois	Patrick
44	Raymonde CONTANT	3 Rue de Yverfons 60220 Fouillois	Raymonde
45	Boulet Fabien	43 rue de Beauvais 60220 Fouillois	Boulet

46	Anceixin Romi	3 Rue de Beauvais 60220 Fouillois	
47	CARON Muriel	1, Rue du Pont Neuf 60220 Fouillois	
47	CLÉRE Méloïse	51 Rue de Beauvais 60220 Fouillois	
48	Clery Jean-François	51 Rue de Beauvais 60220 Fouillois	
48	Maugis Sauveain	24 rue de Beauvais 60220 Fouillois	
50	Maignant Gérard	15 rue de Beauvais 60220 Fouillois	
51	Boulet Lyonel	14, rue de Beauvais 60220 Fouillois	
52	JANCHON Lawrence	11 rue de laigillière 60220 Fouillois	
53	Caron Claire	11 rue de laigillière 60220 Fouillois	
54	Cauvier Angélique	6 Rue de l'argillière 60220 Fouillois	
55	GERAM Lucas	6 Rue de laigillière 60220 Fouillois	
56	FURIL	13 rue de l'argillière 60220 Fouillois	
57	M. Caron Patrick	23 rue du pont Neuf 60220 Fouillois	
58	Mme Carol Marie	11 rue de laigillière 60220 Fouillois	
59	M. Sauveain	24 Rue de Beauvais 60220 Fouillois	
60	Roussel Eric	50, rue de Beauvais 60220 Fouillois	

61	Boulet Didier	43 rue de Beauvais 60220 Fouilloy	Boulet
62	Boulet Françoise	43 rue de Beauvais 60220 Fouilloy	Boulet
63	M ^r Fernandes et M ^{lle} Fernandes	2 rue du Pont neuf 60220 Fouilloy	
64	Gauthiez Aurélie	3 Ter rue de Beauvais 60220 Fouilloy	Gauthiez
65	M ^r Poyen Xavier	3 Ter rue de Beauvais 60220 Fouilloy	Poyen
66	POSWIER Socelyve	13 rue de Beauvais 60220 Fouilloy	POSWIER
67	Boulet Virginie	14, rue de Beauvais 60220 Fouilloy	Boulet
68	AUDVAL MICHAEL	16 rue de Beauvais 60220 Fouilloy	Audval
69	COLLARD Sandrine	19 rue de Beauvais 60220 Fouilloy	Collard
70	LE MECHEN Bruno	19 rue de Beauvais 60220 Fouilloy	Le Mechen
71	GODDYN Marie	28 Rue de Beauvais 60220 Fouilloy	Goddyn
72	Hauguenede Chalcyne	32 Rue de Beauvais 60220 Hauguenoy Fouilloy	Hauguenede
73	Marie Anne Hauguenede	32 Rue de Beauvais 60220 Hauguenoy Fouilloy	Hauguenede
74	P. Piffard	33 rue de Beauvais 60220 Fouilloy	P. Piffard
75	HEEN Samantha	5 Bis rue de Beauvais 60220 Fouilloy	Heen
76	D'HAESE Sylvie	11 bis rue de l'Angélique 60220 Fouilloy	S. d'Haese

77	Pateux Thomas	14 rue de l'argillière 60220 Fouillois	
78	Charnozon Anatole	8, rue de l'argillière 60220 Fouillois	
79	Delormel Anthony	8, rue de l'argillière 60220 Fouillois	
80	Blique Virginie	8 rue de l'argillière 60220 Fouillois	
81	Blucq Julien	5 RUE DE L'ARROILLERIE 60220 Fouillois	
82	METEC Claude	19bis rue du Pont Neuf 60220 Fouillois	
83	DEHNOUVE ELIAN	13 RUE DU PONT NEUF 60220 FOUILLOIS	
84	PAIXAO VIRGINIE	25 bis rue du pont neuf 60220 FOUILLOIS	
85	Baiocco Jonathan	25 bis rue du pont neuf 60220 Fouillois	
86	Dehnouve Elisabeth	16 Rue de Beauvais 60220 Fouillois	
87	Dubosquet Stephane	2 rue de l'argillière 60220 Fouillois	
88	Dulosquet Cathy	2 rue de l'argillière 60220 Fouillois.	
89	Pecourt	27 Rue pont neuf	
90	Maryast Legenda Guillette	17 Rue de Beauvais 60220 Fouillois	
91	Forest Marina	2 Rue de la Gare Fouillois	
92	Dupuis Roger	35 rue de Beauvais Fouillois 60220	

Commissaire enquêteur	La remise en cause du projet sur le territoire de la commune de Fouillois est clairement exprimée par l'avis défavorable du conseil municipal comme par la pétition recueillant 92 signatures de résidents.
Porteur du projet	Réponse à l'appréciation du porteur de projet.

Courriel 28	DATE	PJ	OBSERVATION
	30/09/2021	11	Association Éolienne60

L'association Éolienne60 est représentée par **Madame Nathalie Leurent**, porte-parole.

Pièce jointe 01

Association Eolienne60
Association Sites & Monuments

Nathalie Leurent
13 rue de Choqueuse
60360 Catheux

29 septembre 2021

Objet : Enquête publique pour le projet éolien de la Fosse Descroix

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

En plein cœur de l'été, le 22 juillet, Mme la préfète de l'Oise a promulgué par un arrêté l'ouverture de l'enquête publique pour le projet éolien de la fosse Descroix :

Du 1^{er} au 30 septembre 2021, le public dûment avisé (?) dispose donc de quelques semaines seulement pour découvrir un projet négocié dans l'ombre depuis 2014 entre élus et propriétaires fonciers, instruit et documenté au gré des procédures avec les services de l'Etat....

Résultat : de nombreux et volumineux dossiers que nul ne pourra lire dans les délais impartis, sauf motivation extrême et loisirs extensibles.

Même pour notre association, qui tente d'assurer une veille permanente des multiples projets en instruction nous n'avons pu prendre connaissance des échéances que très récemment ! (Doc 1 Fiche-résumé du projet Fosse Descroix)

-Pourquoi la demande d'autorisation n'a-t-elle pas été diffusée pendant toutes ces années ? (Tout autre projet de construction fait l'objet d'une déclaration publique)

Enjeux démocratiques

Les maires des communes alentours situées dans le « périmètre de l'enquête » sont donc priés de rendre un avis délibéré sur le projet...avis bien mal éclairé puisque pris sans réelle connaissance de tous les enjeux du dossier. On ne saurait leur en vouloir de n'avoir ni le temps, ni l'expertise suffisants pour se prononcer en connaissance de cause.

-Quelles sont les motivations principales des 3 conseils municipaux passés et actuels de Romescamps, Gourchelles et Fouilloy concernant le projet ?

-Combien d'élus ou anciens élus sont directement intéressés financièrement par le projet ?

-Combien de communes sur les 25 concernées par le périmètre de l'enquête vous ont rendu un avis délibéré (Devoir pourtant spécifié par arrêté préfectoral) ?

-Les villages environnants ont-ils été informés et concertés en amont de l'instruction du projet (depuis 2014) par leurs 3 voisins de Romescamps, Gourchelles et Fouilloy ? Sachant que cette initiative communale implique l'ensemble du territoire...

-Les 25 communes comprises dans le périmètre de l'enquête sont-elles suffisamment instruites des enjeux du projet et de ses nuisances prévisibles pour la population : détérioration du paysage, destruction de la biodiversité, nuisances sonores, visuelles... ?

-Dans l'éventualité où les communes se seraient prononcées, sur quels critères les élus ont-ils fondé leur avis ? Ont-ils bien informé et consulté leurs administrés (réunion publique ? sondage ? référendum ? vote ? ...)

Cet avis est-il argumenté et bien représentatif des souhaits de la population ?

Pour votre information, la députée de circonscription Agnès Thill a été interpellée il y a quelques jours seulement par des élus du périmètre de l'enquête, inquiets et mécontents de l'existence de ce projet et de la prolifération anarchique du développement éolien sur le secteur.

Quand au public, jusqu'à présent très localement averti par voie publicitaire du promoteur, il ignore tout des procédures et du fonctionnement d'une enquête publique.

Pour preuve, faites l'expérience d'interroger la première personne croisée dans les villages concernés : elle ne sait rien, n'a pas toujours accès à internet...Aujourd'hui elle est

désabusée et pense que « de toute façon les éoliennes y'en a marre, on n'en veut plus mais on les aura quand même quoi qu'on dise », « On a déjà signé des pétitions et cela rien n'a changé » !... Les habitants en disent d'ailleurs le moins possible pour éviter les tensions et les divisions avec leurs voisins, car le sujet est particulièrement clivant...l'éolien est ici facteur d'inégalité entre ceux qui en profitent financièrement et ceux qui en subissent les multiples nuisances. L'intérêt des élus et propriétaires fonciers sont prédominants et font la loi.

Pourtant, et pour qui prend la peine d'écouter « le terrain », le ras-le-bol est désormais tangible. Le système actuel des enquêtes publiques est déconnecté de cette réalité du terrain et ne permet pas à la démocratie de s'exprimer.

-Combien de doigts vous sont nécessaires pour compter les participants à vos permanences ?
-Les habitants ont-ils bénéficiés de réunions publiques d'information en toute objectivité et hors de contrôle de la communication marketing du porteur de projet ? (A ce jour, les discussions sont confisquées ou verrouillées à tous niveaux par les discours orientés et partisans des promoteurs et des décideurs.)

-Considérez-vous que le projet de la Fosse Descroix a été l'objet d'un véritable débat local et démocratique ?... alors qu'au plan national le « sujet éolien » fait de plus en plus la une des médias, notamment à l'approche des élections ?

-Quelle preuve factuelle avez-vous de l'acceptabilité des riverains du projet ?

-Quels avantages probants auront les habitants à la suite de ce projet ?

-Combien d'emplois seront créés dans les villages concernés par le projet ?

-Quels savoir-faire seront développés ? Pour rappel, en juillet 2020 la seule usine de l'Oise fabricant des mâts à Longueil Ste-Marie a fermé et licencié ses quelques 80 ouvriers.

-Quelle plus-value ou moins-value est estimée pour le patrimoine immobilier des habitants ?

-Quelles améliorations doivent-ils espérer pour leur cadre de vie ?

-Quelles mises en valeur de leurs richesses naturelles et historiques (paysages, faune et patrimoine), facteurs d'intérêt touristique ?

Etc...

-La campagne entre Aumale et Gerberoy est-elle condamnée à devenir une zone industrielle pour tous ?

-Comment vont vivre les personnes dont les maisons sont situées à 615 m (Fouillois), 630 m (ferme du moulin Romescamps), 940 m (Gourchelles) des éoliennes ?

L'Académie de médecine recommande une distance des éoliennes à 1 500m des maisons contre 500m légalement autorisé aujourd'hui en France.

-Qui s'interroge sur les conséquences de la proximité immédiate de machines gigantesques, bruyantes, clignotantes et en mouvement pour la santé humaine et animale ?

Les éoliennes de la Fosse Descroix sont limitées à 100 et 125 m en hauteur par le plafond aérien mais les pales balayeront le sol à moins de 20 mètres...accentuant l'effet visuel et les nuisances liées !

Le dossier annonce un risque de dépassement des seuils acoustiques réglementaires la nuit...comme cela se produit dans la plupart des projets :

-Le bridage peut-il raisonnablement être considéré comme une solution pérenne et efficace contre les nuisances acoustiques ?

-Ce bridage est-il compatible avec les objectifs de production et de rentabilité du projet ?

On peut noter que les contrôles et suivis des parcs éoliens de notre secteur de l'Oise laissent fortement à désirer ...les services de la DREAL en charge de la mise en conformité des installations autorisées, et donc de superviser ces contrôles, sont aujourd'hui démunis et dépassés, rendant illusoire l'idée d'une gestion satisfaisante de tous les problèmes posés (Cf Audit de la mise en œuvre de la politique de prévention des risques naturels et technologiques dans la région Hauts-de-France, Rapport CGEDD n° 012062-01, CGE n° 2018/01/CGE/CI et CGAAER n° 18015-01, Mai 2019, 162 pages. Rapport publié)

-Les riverains dont on va dégrader la qualité de vie connaissent-ils les risques de stress, d'acouphènes, de maux de tête, de perte de sommeil...qu'ils encourent ? (Nombreux témoignages à votre disposition - Doc 2 Courrier de l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité sanitaire de

l'alimentation, de l'environnement et du travail), du 11 février 2020 préconisant de se pencher sur ces problèmes)

-Ces riverains savent-ils que les éoliennes brouillent de leurs appareils (radio, TV, alarmes ...)?

En ce qui concerne les plaintes des riverains pour les infrasons, le « Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres » du Ministère de la transition écologique, Octobre 2020, version révisée, indique p 144 que les études seront faites pour 2016....?! A ce jour, on attend toujours ces résultats !

Doc 3 Extrait du Guide, p 144

-Comment avoir confiance dans le suivi et le contrôle des nuisances liées aux infrasons dans ces conditions ? et pourquoi n'applique-t-on pas le « principe de précaution »?

-Les riverains des éoliennes de la Fosse Descroix auront-ils une possibilité de se soustraire aux nuisances si celles-ci les impactent durablement ? (Déménagement ? Recours en justice ?...voir démontage de l'installation éolienne ?)

Pour rappel, une requête en justice passe désormais directement en 2^{ème} juridiction à la Cour d'appel Administrative de Douai avec obligation de rémunérer les services d'un avocat (compter plusieurs milliers d'euros, ce qui n'est pas à la portée de tous)

-Ou sont les études sanitaires des parcs voisins déjà en fonctionnement (Candor, Cèillets, Poirier Major, Morvillers etc....?)

Enjeux paysagers

Aujourd'hui, sur notre même secteur du Nord-Ouest de l'Oise et du sud de la Somme, quatre autres enquêtes publiques sont en cours à quelques km de distance !

Doc 4 Carte de localisation des projets en cours d'instruction) : en septembre 2021, les projets éoliens poussent comme les champignons après la pluie...

Le rythme est tel que certaines permanences d'enquêtes différentes peuvent avoir lieu au même moment (ex. samedi 25 septembre 9h-12h permanences simultanément à Romescamps et Francastel, idem pour le jeudi 30 septembre etc...)

Pour rappel, ces éoliennes impactent les paysages sur plus de 20 km et un projet dans l'Oise peut concerner des habitants de la Somme et inversement.

Le SRE (Schéma Régional Eolien) a été annulé le 16 juin 2016 par la cour de justice de Douai pour « défaut d'appréciation environnementale ».

A ce jour, il n'a toujours pas été remplacé.

Il continue à servir pourtant systématiquement et par défaut de référence pour chaque projet.

Les promoteurs lui font dire ce qu'ils souhaitent à leur profit puisqu'il n'est plus opposable :

-Les « espaces de respirations » sont envahis d'éoliennes

-Les « pôles de développement » sont éclatés pour être multipliés

-Les « zones favorables sous condition » n'exigent plus de conditions...

Curieusement et sauf erreur, le présent projet ne semble pas faire référence à cet ancien SRE et pour cause puisqu'il ne peut prétendre y figurer dans une « zone favorable à l'éolien », même sous condition...

-Dans quel schéma territorial raisonné et accepté par tous s'inscrit aujourd'hui le projet de la Fosse Descroix ?

-Sur quelle référence reconnue se base la pertinence de l'implantation du projet de la fosse Descroix ?

Les chiffres eux-mêmes ne sont plus sous contrôle et nous constatons un décalage permanent entre le début d'instruction des dossiers et leur finalisation.

Selon la DREAL, fin février 2020 : 285 mâts construits ou accordés et 130 en instruction pour l'ensemble de l'Oise.

Le présent projet comptabilise en septembre 2019 :172 éoliennes construites ou accordées et 28 en instruction pour un total de 200 mâts dans un rayon de 20 km autour de la Fosse Descroix

Une quantité impressionnante et une concentration injustifiée

L'autorité environnementale souligne spécifiquement le risques de saturation visuelle et d'encercllement des lieux de vie (Avis du 3 novembre 2020).

Le parc voisin du Poirier Major n'est situé qu'à 1,7km du projet fosse Descroix, ce qui réduit considérablement tout « espace de respiration »

-Pourquoi une telle accélération des projets sur notre secteur ? Jusqu'à combien de mâts ? (« trop = combien ? »)

-Pour quel projet défini de territoire ? jusqu'à combien de mètres de Gerberoy ? des édifices protégés ? des ZNIEFF ? et des zones Natura2000 ?

-Peut-on encore parler de « paysages emblématiques » ? puisqu'ils ont désormais encombrés et uniformisés par des installations industrielles toutes identiques ?

L'Autorité environnementale souligne le choix « inapproprié » du secteur d'implantation du projet de la Fosse Descroix dans une zone de notre territoire jusqu'ici relativement préservée des projets éoliens car considérée comme paysage emblématique dans l'Atlas des paysages de l'Oise.

-La seule alternative consiste-elle à envisager une « variante d'implantation » ? puisqu'elles sont toutes aussi nuisibles ?

-Comment considérer comme satisfaisante et cohérente une solution finale de 2 groupes distincts de machines distants de 1km (2 d'un côté- 4 de l'autre) ?

-Peut-on objectivement considérer que les éoliennes déjà construites à proximité sont réellement « intégrées dans le paysage » avant d'en envisager de nouvelles ?

-Pourquoi l'option de ne pas installer d'éoliennes du tout n'est-elle pas considérée plus sérieusement lors de l'instruction ?

-Pourquoi accepter de dénaturer le « Paysage d'urbanisme herbager de la Picardie Verte » jusqu'ici préservé ?

-Qui s'inquiète de la pollution lumineuse provoquée par ces éoliennes, notamment la nuit ? (« c'est guirlandes de Noël » toutes les nuits, tant pis pour ceux qui préféreraient les étoiles ?)

-La plantation de haies et le traitement (discutable) des postes de livraisons sont-ils vraiment des mesures efficaces de compensation visuelle (séquence ERC obligatoire) ? etc...

Le bon sens ne commande-t-il pas d'EVITER prioritairement avant de COMPENSER ?

-Comment croire qu'un paysagiste ou un écologue parviendra humainement à intégrer harmonieusement et sans conséquences de telles machines dans un cadre naturel ?

L'Autorité environnementale observe que ces photomontages sont incomplets et non-pertinents. L'expérience nous prouve qu'ils sont incapables de restituer la réalité de machines clignotantes et mobiles, et qu'ils minimisent systématiquement les impacts visuels !

-La pertinence de chaque photomontage présenté dans le dossier par WKN a-t-il bien été constaté sur place par ceux qui se prononcent sur le projet ?

Impacts visuels cumulés

Toutes les cartes disponibles montrent que notre secteur Nord-Ouest de l'Oise est désormais considéré comme saturé et encombré d'installations éoliennes

Doc 5 DREAL, Méthodologie Saturation, 26/05/2021, p 5 à 8, indices d'Occupation des Horizons, d'Espace de Respiration, de densité.

-Pourquoi devons-nous encore subir davantage d'éoliennes sur notre territoire ?

La MRAe signale plusieurs risques d'impacts visuels sur des sites ou monuments remarquables.

Notons parmi eux, un risque de co-visibilité du présent projet avec l'église Notre-Dame du Hamel classée Monument Historique, située à 20 km environ.

A savoir : Un recours en justice est aujourd'hui en cours au Tribunal de Douai pour atteinte visuelle sur ce même édifice par un autre projet (10 éoliennes – parc de Grez/le Hamel), prévu à moins de 2 km et qui risque de l'encercler.

-Peut-on continuer à instruire et autoriser des projets comme celui de la Fosse Descroix qui ajoutent encore de nouveaux impacts à ceux déjà dénoncés ?

Gerberoy, classé en ZPPAU et labelisé parmi les « plus beaux villages de France » n'est plus aujourd'hui qu'à quelques km des projets qui s'accumulent en grignotant progressivement sa campagne environnante !

« Les éoliennes appellent les éoliennes » (5 ou 10 de plus ne feront pas la différence !?) :

Autoriser les 7 éoliennes de la Fosse Descroix ouvre et encourage un nouvel espace de prospection pour les promoteurs en direction de Gerberoy (ils sillonnent actuellement nos villages à la recherche de maires complaisants, même situés à moins de 5km de Gerberoy)

-Ni les paysages emblématiques, ni les zones naturelles protégées, ni le patrimoine classé...ne peuvent donc plus garantir un minimum de respect ?

Les Hauts-de-France comptent déjà 25 % du parc éolien national, comme le tempête notre président de région et d'autres élus avec lui (telle la députée de circonscription Agnès Thill, le sénateur Edouard Courtial...) :

-Le SRADDET des Hauts-de-France (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires p 225, 226) ne prévoit plus une seule éolienne d'ici 2031, voire 2050

Il faut rappeler ici que cela doit obligatoirement être traduit dans les documents communaux et intercommunaux d'aménagement du territoire (PLUi...)

-donc ce projet ne respecte pas les prévisions entérinées ?

Doc 6 STRADDET Hauts-de-France, p 225,226)

-La Communauté de Communes de la Picardie Verte a voté CONTRE le développement éolien sur son territoire le 14 avril 2021 (à la suite d'un vote identique de sa voisine de l'Oise Picarde)

-Que vaut cette délibération votée largement par l'ensemble des maires du territoire ?

Doc 7 Délibération de la CCPV, 14/04/2021

-Les habitants sont très majoritairement opposés : « les éoliennes, plus on les connaît moins on les aime » (Enquête Harris interactive du 27 janvier 2021-sondage IFOP 2 février 2021). Ici on ne les connaît que trop et on joue dangereusement avec la frustration et la colère qui montent.

-Pour mémoire, le président de la République a lui-même reconnu à Pau le 14 janvier 2020 que « le consensus sur l'éolien est en train de nettement s'affaiblir dans notre pays ».

-Est-il raisonnable de poursuivre des implantations à marche forcée sur un territoire déjà considéré comme saturé par les services instructeurs de l'Etat (DREAL, MRAe) et ayant largement rempli et dépassé les objectifs fixés par la PPE ?

-Pourquoi le critère des saturation et d'encerclement ne sont-ils pas opposables puisqu'ils sont avérés?

-Pourquoi l'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN) inscrit au plan biodiversité de 2018 ne semble pas concerner les éoliennes ? (1 500 tonnes de béton armé/ éolienne et des hectares de terres cultivables perdues)

-Les Hauts-de-France sont-ils la région qui doit supporter toutes les nuisances d'une politique nationale conçue entièrement au bénéfice des promoteurs éoliens ? (Hauts-de-France = région poubelle ?)

-Peut-on cautionner un projet ici à Romescamps/Gourchelles /Fouillois qui va contre les objectifs affichés mais toujours bafoués ?

Enjeux économiques et financiers

Par ailleurs, un nombre grandissant de voix s'élèvent désormais pour dénoncer le danger que l'éolien représente pour notre pays : Une source énergie intermittente, non stockable à ce jour, coûteuse pour le contribuable, polluante visuellement, dangereuse pour la biodiversité, néfaste pour la santé des populations riveraines mais aussi pour celle des lieux d'extraction et de fabrication des composants industriels, posant des problèmes de recyclage (pales, socles) ...

Les éoliennes ne sont pas aussi « vertes et décarbonées » qu'on veut nous le faire croire !

Cf : "les éoliennes du rêve aux réalités" <https://youtu.be/Vf9EbnzDyoY>

Face à l'urgence climatique nous avons mieux à faire aujourd'hui que d'installer des éoliennes alors que tout reste à faire pour isoler les bâtiments, modifier les vieux systèmes de chauffage, améliorer les modes de transport etc. etc....

Avec le choix français historique du nucléaire, nous disposons jusqu'à présent d'une énergie abondante, pilotable, peu chère, totalement décarbonée...qui procure à La France l'énergie la moins émettrice de CO2 d'Europe (Cf. <https://app.electricitymap.org>)

Mme la ministre Barbara Pompili a elle-même déclaré que le développement des ENR (donc des éoliennes) était déconnecté du problème des émissions de CO2

-Pourquoi pour chaque projet, le promoteur vante-t-il le CO2 « évité grâce à l'éolien » en France alors que notre électricité est déjà très largement décarbonée ?

-Ou est le bilan carbone chiffré du projet de la Fosse Descroix ? (Extraction et exploitation des matières 1eres dont métaux rares, fabrication, transport, installation des machines, démantèlement et recyclage... ?

-Quelles sont les filières de recyclage prévues à ce jour pour toutes les installations ? Sont-elles organisées et budgétées ?

-Pourquoi toujours opposer l'éolien au nucléaire alors que c'est un non-sens ? (Puisque l'éolien ne remplacera jamais le nucléaire : il s'y ajoute en tandem avec d'inévitable d'énergies polluantes (gaz ou charbon) pour compenser l'intermittence)

-Pourquoi annoncer des puissances installées de machines alors qu'elles ne fonctionnent au mieux qu'à 25% de leur capacité et de manière irrégulière ?

Il ne s'agit pas d'indiquer la puissance des machines (info technique non représentative) mais de calculer leur rentabilité effective - mesurer leur empreinte carbone de la fabrication au démantèlement - tenir compte des réductions de production liées aux bridages et aléas climatiques - lister et quantifier les coûts des dégâts environnementaux générés - Etc.

Pour la Fosse Descroix :

Puissance unitaire maximale : 2,35 MW Puissance totale maximale installée : 14,1 MW (source étude impact)

-Une prévision de « puissance » affichée par WKN à diviser par 4 ?

Pour un investissement financier comparable, la production française d'électricité en 2020 était de 67,1% pour le nucléaire contre 7,9% pour l'éolien (RTE, bilan électrique 2020)

La cour des comptes en 2012 et le rapport de la Commission parlementaire présidée par Julien Aubert en 2019 nous font entrevoir le gouffre financier d'un modèle économique incertain, qui ne fonctionne que par un système de subventions.

-pas de fabrication française

-pas d'emplois dans nos villages, ni de développement de savoir-faire dans nos campagnes

-Des installations à renouveler entièrement tous les 20 ans et une accumulation de béton armé dans les sols

-Des risques de baisse des revenus liés aux taxes foncières pour les communes

-Des risques pour les propriétaires fonciers lors du démantèlement (notoirement insuffisamment provisionné)

On constate que l'éolien applique des règles de la finance et de l'économie, avec le concours de puissants et riches lobbies sur le seul secteur qui lui échappait : l'environnement des territoires ruraux, et maintenant aussi maritimes

On exploite nos « gisements de vents » comme d'autres gisements. A chaque obstacle au développement éolien les règles sont adaptées en faveur des promoteurs afin de simplifier et accélérer les procédures, de désengorger les tribunaux...

Mais :

-Que se passera-t-il le jour où l'Etat décidera de stopper les subventions ?

-Quand et comment la filière éolienne sera considérée comme viable et mature ? (Nos voisins allemands sont en train de nous prouver que l'éolien n'est pas la solution rêvée)

-Pourquoi favoriser des investisseurs et fonds de pensions majoritairement étrangers ?

-Pourquoi nos factures d'électricité sont-elles en constante augmentation ?

- Pourquoi WKN, comme les autres industriels, éoliens n'achète pas les parcelles d'implantation de ses éoliennes de la fosse Descroix pour en assumer la fin de vie?
- Les propriétaires fonciers impliqués dans le projet ont-ils pu se faire conseiller de leur notaire ou avocat avant de signer ?
- Ont-ils conscience des risques à terme de leur engagement ? (Le gouvernement leur conseille de négocier individuellement au mieux « sous seing privé » les conditions les plus avantageuses pour eux...)
- Quelle réelle marge de manœuvre dispose-t-on localement pour faire entendre une autre voie/voix aux vu des enjeux financiers considérables qui sont sur la table ?

Enjeux pour la Biodiversité

Outre l'impact sur les paysages et le cadre de vie des habitants, l'aspect le plus affligeant de ce dossier concerne les nuisances prévisibles pour la biodiversité (dont chacun de nous fait intégralement partie !)

Pour Stéphane Bern, "les éoliennes sont une négation de l'écologie" (tribune publiée le 31 mai 2021 dans le Figaro).

"Nous devons mettre un terme aux pertes de biodiversité d'ici 2030" a conclu le Congrès mondial de la nature qui s'est tenu en France en septembre 2021.

Le président de la République lui-même nous annonçait il y a quelques mois une modification de l'article 1^{er} de notre Constitution « Garantir la préservation de la biodiversité » à l'heure où les spécialistes tirent la sonnette d'alarme face à l'effondrement de cette biodiversité.

A l'heure où l'on déplore un effondrement inquiétant des populations d'oiseaux, le développement anarchique et intensif des parcs éoliens sur notre secteur est en totale contradiction avec ces déclarations.

On peut d'ores et déjà constater la diminution des alouettes des champs et des chouettes de nos villages, des populations de vanneaux huppés, de pluviers dorés et des cigognes de passage, le démenagement (?) des œdicnèmes criards...

Projet après projet, l'Autorité environnementale met clairement en garde contre la sous-estimation des risques par les industriels du vent et la méconnaissance des impacts cumulés de leurs éoliennes avec celles qui fonctionnent déjà...

Or, les suivis d'impact (obligatoires et spécifiés sur toutes les autorisations préfectorales) sur les oiseaux et les chauves-souris ne sont pas réalisés à ce jour !!

On évoque dorénavant la présence souhaitée d'écologues missionnés (aux bons soins des promoteurs) et la DREAL des Hauts-de-France tente de pallier la carence de ces suivis par le lancement récent d'une « Etude relative aux effets cumulés en matière de développement éolien en région Hauts-de-France » (déclaration du 25 janvier 2021).

Malheureusement, cette étude ne remplacera pas toutes les études manquantes à ce jour :

Elle ne concernera que 2 ou 3 sites pour l'ensemble de la région, sera confiée à 3 cabinets d'études travaillant pour les promoteurs éoliens (conflit d'intérêt ?) et ne donnera ses premiers résultats qu'en 2026....

Bon courage d'ici là à notre faune volante !

Doc 8 – DREAL, Carte des suivis de mortalité de la faune volante, localisation du projet Descroix et des autres parcs de KWN

Cette carte permet de constater le peu d'études disponibles au regard du nombre d'éoliennes en fonctionnement depuis de nombreuses années.

A noter : WKN a déjà installé 15 éoliennes sur notre secteur :

en 2014 : Parc de Dargies (6 éoliennes)

en 2019 : Parc du Puchot (3 éoliennes à Dargies/Sommereux)

Parc de Daméraucourt (6 éoliennes)

-Pensez-vous sérieusement que ces 7 nouveaux épouvantails géants effaroucheurs d'oiseaux et tueurs de chauves-souris vont servir le combat en faveur de la biodiversité ?



Dargies, cadavre de buse au pied des éoliennes, 27/03/2019, cliché P Martin Eolienne60

De l'avis même de l'Autorité environnementale, les enjeux pour les oiseaux et les chauves-souris sont trop importants sur le secteur du projet pour être négligés : nombreuses espèces protégées et menacées, activité importante, présence d'un couloir principal de migration, de gîtes d'hibernation...

Le discours officiel fait aujourd'hui partout à la promotion d'éoliennes de grande taille « plus performantes et donc moins nombreuses »

-Pourquoi s'acharner à construire ici des éoliennes « de petite taille » (plus de 100 m quand même !) ici, parce que localisées dans un secteur soumis à des contraintes aéronautiques ?

La solution de compenser cette contrainte par un abaissement de la garde des pales n'est pas recevable !

Doc 9 Communiqué de presse de la SFEPM, 2 décembre 2020, [alerte sur les éoliennes à très faible garde au sol](#) !

-Pourquoi 5 éoliennes sur 6 ne respectent pas les préconisations des spécialistes ? (Pas de pales à moins de 30 m du sol). Ici on prétend même descendre à 19m pour 3 des 7 machines !?

-Pourquoi laisser construire 4 éoliennes à moins de 200 m de zones boisées abritant des espèces protégées ? (Infraction au protocole européen EUROBATS ratifié par la France) ...16 m seulement pour E3 !

-Pourquoi continuer à proposer la solution du bridage alors que les spécialistes disent que ce n'est pas pertinent ?

Doc 10 Manifeste de la SFEPM, 25 mai 2021 développement éolien et disparition des chauves-souris.

-Pourquoi suggérer sans preuve que les oiseaux s'adapteront et passeront sur les côtés alors qu'on mite progressivement leur territoire et leurs espaces de circulation ?

Dérogeant à son habitude, l'Autorité environnementale prend la peine pour ce dossier de repréciser que « la destruction d'espèces protégées est interdite » et que « toutes les espèces de chauves-souris sont protégées » (Avis MRAe du 3 novembre 2020)

Si les enjeux pour la biodiversité sont ici particulièrement importants pourquoi ne pas suivre les conseils des professionnels afin de :

- Respecter les réglementations des guides
- requalifier les risques
- chercher une autre implantation du parc ??????

Merci de prendre tous les éléments énoncés ci-dessus en considération et d'apporter des réponses aux questions posées pour donner, comme nous, un AVIS DEFAVORABLE au projet éolien de la Fosse Descroix.

Croyez, Monsieur le Commissaire-enquêteur, en nos sentiments les meilleurs.

Nathalie Leurent,

Porte-parole de l'Association Eolienne60 (70 adhérents)
Déléguée pour l'Oise de l'Association Sites & Monuments

PJ : Documents 1 à 10

Doc 1 - Fiche-résumé projet Fosse Descroix

Doc 2 - Courrier ANSES, 11 février 2020

Doc 3 – Guide relatif à l'élaboration des études d'impact des projets de parcs éoliens terrestres, 2020, p144

Doc 4 - Carte Localisation des projets en cours d'instruction, septembre 2021 (Erratum : Lire 5 éoliennes pour le projet de la Cressonnière)

Doc 5 - DREAL, Méthodologie Saturation, indices d'Occupation des Horizons, d'Espace de Respiration, de densité, 26/05/2021, p 5 à 8,

Doc 6 – SRADDET Hauts-de-France, approuvé le 04/08/2020, p 225 et 226

Doc 7 - Délibération de la Communauté de Communes de Picardie Verte, 14 avril 2021

Doc 8 – DREAL, carte de suivi de mortalité des parcs éoliens, septembre 2021

Source : carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr

Doc 9 – SFPEPM, Communiqué de presse, 2 décembre 2020, alerte sur les éoliennes à très faible garde au sol

Doc 10 – SFPEPM, Manifeste, 25 mai 2021 développement éolien et disparition des chauves-souris.

Doc 1 - Fiche résumé projet Fosse Descroix

Projet éolien de la Fosse Descroix – Romescamps/Gourchelles/Fouillooy

Enquête publique du 1^{er} septembre au 30 septembre 2021



Implantation d'éoliennes dans un paysage emblématique !

Caractéristiques du projet : 6 éoliennes - 1 poste de livraison – Sté WKN

- Hauteur totale entre 99,9 m et 123,3 m en raison des contraintes aéronautiques (donc pales plus près du sol)
- Distance premières habitations : 615 m (Fouillooy) – 630 m (Romescamps, ferme du moulin) - 940 m (Gourchelles)
- Risque de dépassement seuils acoustiques réglementaires la nuit



Contexte éolien :

- ★ Réalisés
- ▲ Accordés ou en construction
- ★ En cours d'instruction

191 éoliennes construites ou en instruction dans un rayon de 20 km

La Communauté de Communes de la Picardie verte (CCPV) a voté contre le développement éolien sur son territoire. (délibération du 14 avril 2021)

Carte localisation projet, étude d'impact p 6

Légende :

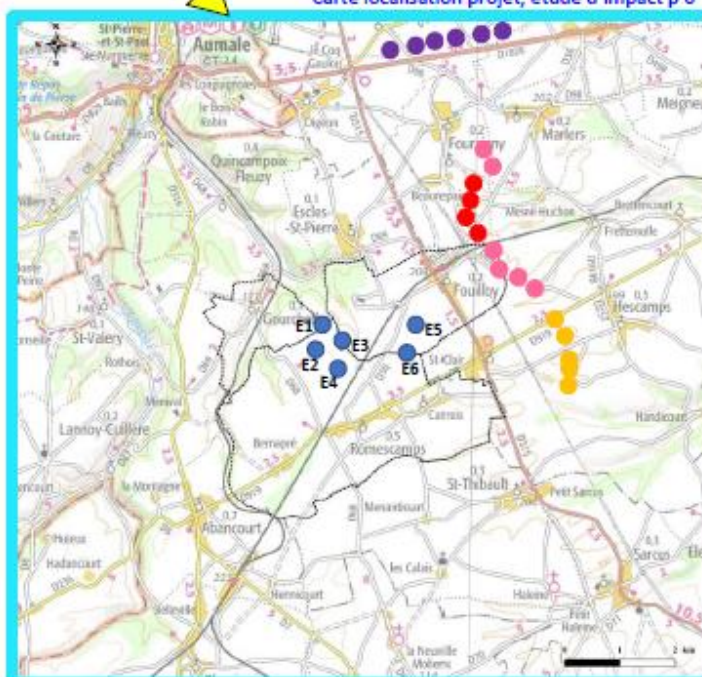
--- Limites communales
● Projet Fosse Descroix
6 éoliennes (E1 à E6)

Parcs voisins en activité :

- Parc du Candor
6 éoliennes
- Parc des œillets
4 éoliennes
- Parc du Poirier Major
6 éoliennes
- Parc de Morvillers
6 éoliennes

Propriétaires des parcelles :

- E1 Debouck Marc et Sabine
- E2 et E3 Visse Philippe
- E4 Debouck Marc et Jeanne
- E5 Descroix Nicolas, Thery Géraldine
- E6 Mollet Marie-Josèphe



Historique du projet

2014 – rencontres des élus, des propriétaires fonciers et exploitants agricoles – avis favorables

2016 – lancement des études, installation mât de mesure

2019 – Ajustements, validation finale

-Maires signataires : Jacques PEIGNE (Romescamps), Christophe COCU (Gourchelles), Patrick FIZET (Fouillooy)

-Pas d'emplois prévus dans les communes concernées par le projet, dévalorisation des habitations...

Démantèlement du site : Provisionnement de 50 000€/éolienne (coût insuffisant) - excavation du béton armé sur 1m de profondeur pour les terres agricoles – proposition de reconversion des pales en aires de jeux pour enfants ou mobilier urbain ergonomique...

Milieu Naturel et Paysage : Un paysage emblématique menacé

-Implantation prévue dans le **paysage emblématique** « Paysage d'urbanisme herbager de la Picardie Verte » :

Un secteur **inapproprié** jusqu'ici préservé des projets éoliens

-En bordure de 2 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF type 1 et 2)

-Contexte éolien marqué (notamment dans la Somme au Nord du projet)

191 éoliennes construites ou en instruction à proximité – parc éolien Poirier Major à 1,7 km seulement

-Risque de saturation visuelle et d'encerclement des lieux de vie

-Choix d'implantation incohérent : 2 éoliennes à l'écart des 4 autres (1 km de distance)

Patrimoine :

- Proximité de 5 sites classés ou inscrits, 27 monuments historiques, de la ZPPAU de Gerberoy (à 20 km environ)

- Co-visibilité avec Eglise Notre-Dame du Hamel (classée Monument Historique)

- Impacts visuels pour les communes de Romescamps, Carroix, Hescamps, et les hameaux du Vallalet, de la ferme du Moulin de Romescamps, de Saint-Clair....

-Photomontages non pertinents et incomplets

-Mesures d'évitement insuffisantes et inefficaces (plantation de haies !)

Biodiversité : Un projet fortement impactant et des risques sous-estimés

- Choix du secteur inapproprié au regard des enjeux

- 5 éoliennes sur 6 ont une distance minimale entre la pale et le sol inférieure aux 30 m préconisés

3 éoliennes ont une garde inférieure à 19 m ! (= risque accru et attesté de mortalité)

- 4 éoliennes (E2, E3, E5, E6) en infraction car à moins de 200 m de zones boisées – E3 est à 16 m d'une haie !

-Les impacts cumulés sur la biodiversité : non évalués par manque d'études – Absence de mesures d'évitement pertinentes

Oiseaux :

-Présence d'un couloir principal de migration – Secteur de halte pour Pluvier doré, Alouette des champs, Pipit farlouse, Vanneau huppé... Présence d'espèces protégées et menacées (Cigogne noire, Milan royal, Milan noir)

-48 espèces nicheuses dont 36 sont protégées et 7 présentent des enjeux de conservation national ou européen...

=) « L'autorité environnementale rappelle que **la destruction d'espèces protégées est interdite** »

Chauves-souris : Activité importante - présence de 15 espèces protégées et menacées (Grand murin, Sérotine commune...) et d'une vingtaine de gîtes d'hibernation

-Solution du bridage insuffisante

=) « L'autorité environnementale rappelle que **toutes les espèces de chauves-souris sont protégées et leur destruction est interdite** »

Conclusion et Préconisations de l'autorité environnementale :

-Chercher une autre implantation du parc,

Respecter les réglementations des guides (protocole EUROBATS), Requalifier les risques...

Sources : Avis Autorité environnementale du 3 novembre 2020, dossier WKN, documents DREAL

Contact : Association Eolienne60 - eolien60@gmail.com - 06 95 96 59 40 – 06 76 42 56 18

IPNS – Ne pas jeter sur la voie publique

Doc 2 - Courrier ANSES, 11 février 2020



Direction de l'évaluation des risques

Maisons-Alfort, le

11 FEV. 2020

Unité Evaluation des risques
liés aux agents physiques

Olivier MERCKEL
Chef de l'unité

Dossier suivi par :
Aurélie Niaudet

N. Réf. : OMISS

V. Réf. :

D. POUERDORF

Objet : Réponse à votre courrier du 22 juillet 2019

Madame,

Je fais suite à votre courrier en date du 22 juillet 2019 rassemblant vos interrogations quant à la santé des riverains de parcs éoliens.

L'Anses a été saisie par la Direction générale de la prévention des risques et la Direction générale de la santé afin d'évaluer les effets sanitaires dus aux basses fréquences et infrasons émis par les parcs éoliens. Le rapport d'expertise produit suite à cette demande a été publié sur notre site internet en 2017.

L'agence soulignait, dans ses conclusions, que les éoliennes sont bien des sources d'infrasons et de sons de basses fréquences et qu'à la distance minimale d'éloignement des habitations par rapport aux sites d'implantations des parcs éoliens (500 m) prévue par la réglementation, les infrasons ne dépassent pas les seuils d'audibilité. L'examen de l'ensemble des données expérimentales et épidémiologiques disponibles ne mettaient pas en évidence d'argument scientifique suffisant en faveur de l'existence d'effets sanitaires liés aux expositions au bruit des éoliennes, autres que la gêne liée au bruit audible et un effet nocebo. A cet égard la notion de mise en danger que vous évoquez dans votre courrier ne paraît pas établie dès lors que ces conditions sont respectées.

Cependant ce travail a conduit l'Anses à souligner la nécessité :

- de mener des études complémentaires pour les aspects encore insuffisamment documentés et en particulier sur les aspects mécanistiques des interactions entre les infrasons et le système cochléo-vestibulaire ;
- de réaliser une étude parmi les riverains de parcs éoliens qui permettrait d'identifier une signature objective d'un effet physiologique. En effet, aucune étude épidémiologique ne s'est intéressée à ce jour aux effets sur la santé des infrasons et basses fréquences sonores produits spécifiquement par les éoliennes.

Les recommandations s'accompagnaient d'un certain nombre de propositions d'actions visant d'une part à améliorer le processus d'information des riverains lors de l'implantation des parcs éoliens, notamment par une meilleure définition des interlocuteurs au niveau local, et d'autre part à documenter et contrôler l'exposition des personnes aux infrasons et basses fréquences émis par les parcs éoliens.

Enfin, pour votre bonne information, un projet de recherche, financé par l'Anses dans le cadre du PNREST (Programme National de Recherche en Santé Environnement) et porté par l'Ifsttar (Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux), a étudié la faisabilité d'une étude épidémiologique cherchant à examiner les effets sur la santé (gêne, hypertension, troubles anxio-dépressifs, perturbations du sommeil) du bruit audible mais aussi des infrasons ou basses fréquences émis par les éoliennes.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Matthieu SCHULER
Directeur de l'évaluation des risques

Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, ACI-COP-4-031
14 rue Pierre et Marie Curie, F94701 Maisons-Alfort Cedex - Téléphone : + 33 (0)1 49 77 13 50 - Télécopie : + 33 (0)1 49 77 26 26 - www.anses.fr

Doc 3 – Guide relatif à l'élaboration des études d'impact des projets de parcs éoliens terrestre, 2020, p144



Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres, Octobre 2020, version révisée, p.143,144

7.7.1 Les infrasons

Les infrasons sont des sons dont la fréquence est inférieure à 20 Hz.

Selon le rapport de l'AFSSET « Impacts sanitaire du bruit généré par les éoliennes » de mars 2008 :

Il apparaît que les émissions sonores des éoliennes ne génèrent pas de conséquences sanitaires directes sur l'appareil auditif. Aucune donnée sanitaire disponible ne permet d'observer des effets liés à l'exposition aux basses fréquences et aux infrasons générés par ces machines. A l'intérieur des habitations, fenêtres fermées, on ne recense pas de nuisances - ou leurs conséquences sont peu probables au vu du niveau des bruits perçus.






A l'heure actuelle, il n'a été montré aucun impact sanitaire des infrasons sur l'homme, même à des niveaux d'exposition élevés. Les critères de nuisance vis-à-vis des basses fréquences sont de façon usuelle tirés de courbes d'audibilité. Les niveaux acceptables (dans l'habitat) sont approximativement les limites d'audition : autour de 100 dB à quelques Hz (80 à 105 dB(A), 10 Hz).

Une étude plus ciblée sur les basses fréquences est également en cours. Les ministères chargés de l'écologie et de la santé ont en effet saisi l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), successeur de l'AFSSET, en juin 2013 sur les effets sur la santé des ondes basse fréquence et infrasons dus aux parcs éoliens. L'étude comprend des mesures sur des sites où une gêne particulière est signalée par les riverains. Les résultats devraient être disponibles fin 2016.

**Doc 4 - Carte Localisation des projets en cours d'instruction, septembre 2021
(Erratum : Lire 5 éoliennes pour le projet de la Cressonnière)**

Nouvelles Enquêtes publiques septembre 2021

= 33 éoliennes

	Fosse Descroix	1 ^{er} septembre – 30 septembre 2021	6 éoliennes
	Monsures	1 ^{er} septembre - 1 ^{er} octobre 2021	7 éoliennes
	Moulin Malinot	6 septembre - 7 octobre 2021	11 éoliennes
	Cressonnière	13 septembre - 13 octobre 2021	4 éoliennes
	Le Bosquel	7 octobre - 8 novembre 2021	5 éoliennes

Projets en attente de décision préfectorale

= 17 éoliennes

	Mont Herbé (Cormeilles/Villers-Vicomte)	4 éoliennes
	Capucines (Fléchy/Bonneuil-les-eaux)	7 éoliennes
	Cornouiller (Thieux/Noyers-St-Martin) (Repowering)	6 éoliennes (5 auparavant)

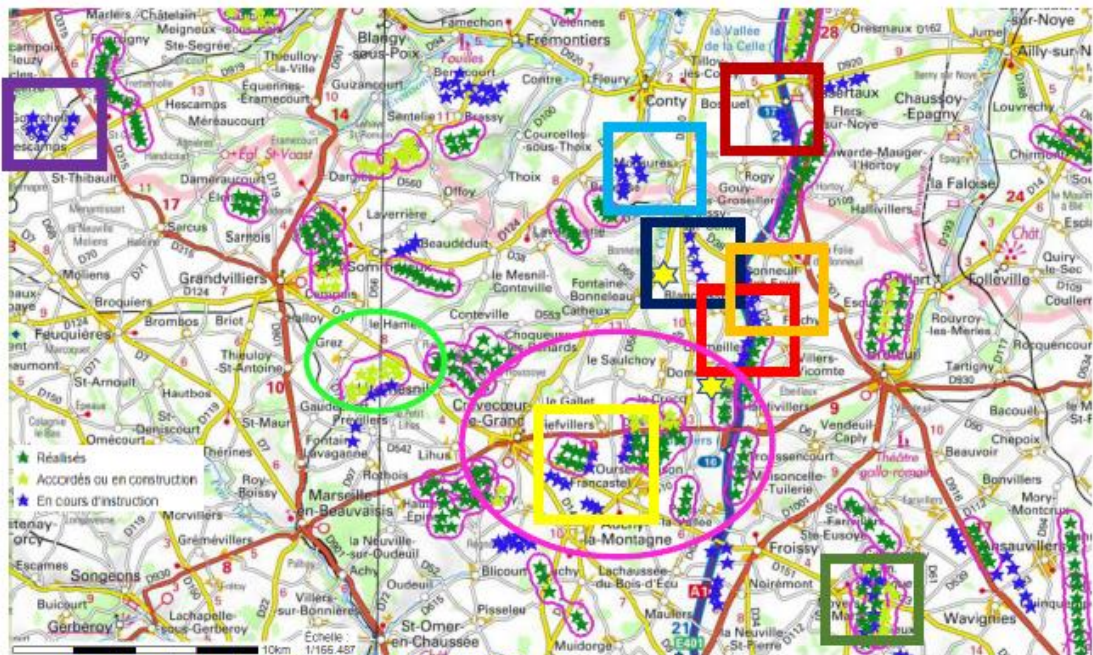
Projets en attente de jugement à Douai (recours contre autorisation) = 23 éoliennes

	Crèvecœur (Rotangy/Auchy/Viefvillers/Cormeilles)	13 éoliennes
	Greze-Le Hamel	10 éoliennes

TOTAL= 73 éoliennes

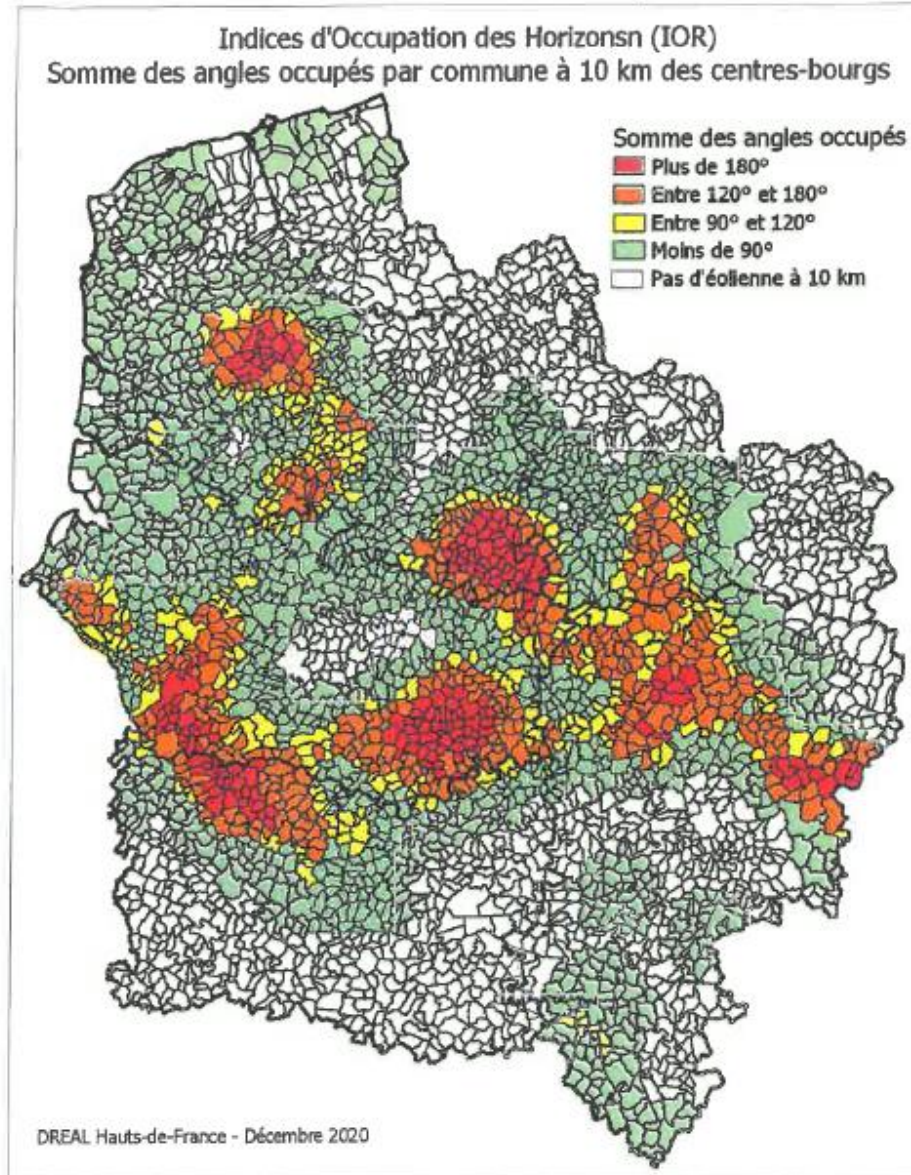
Projets à venir et mâts de mesure

-  Autres éoliennes en cours d'instruction
-  2 mâts annonciateurs de nouveaux projets



Doc 5 - DREAL, Méthodologie Saturation, indices d'Occupation des Horizons, d'Espace de Respiration, de densité, 26/05/2021, p 5 à 8

Envoyé en préfecture le 28/06/2021
Reçu en préfecture le 28/06/2021
Affiché le 
ID : 060-216002642-20210609-DELIB_090621N1-DE



Dans la carte ci-dessus, les valeurs correspondent à la somme des angles occupés par des éoliennes construites ou autorisées (arrêté à fin 2020) situées à moins de 10 km des centres-bourgs.

Les communes en blanc sont celles n'ayant pas d'éolienne à moins de 10 km.

Envoyé en préfecture le 28/06/2021

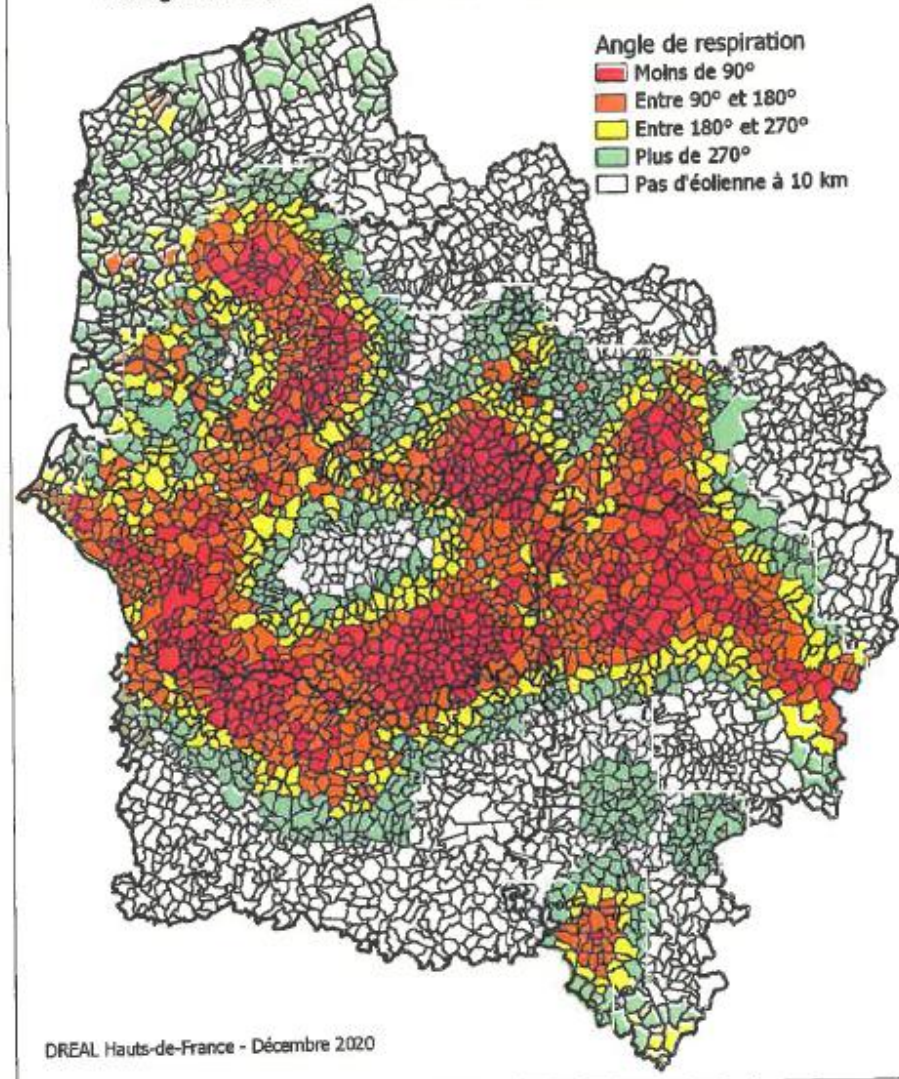
Reçu en préfecture le 28/06/2021

Affiché le



ID : 060-216002642-20210609-DELIB_090621N1-DE

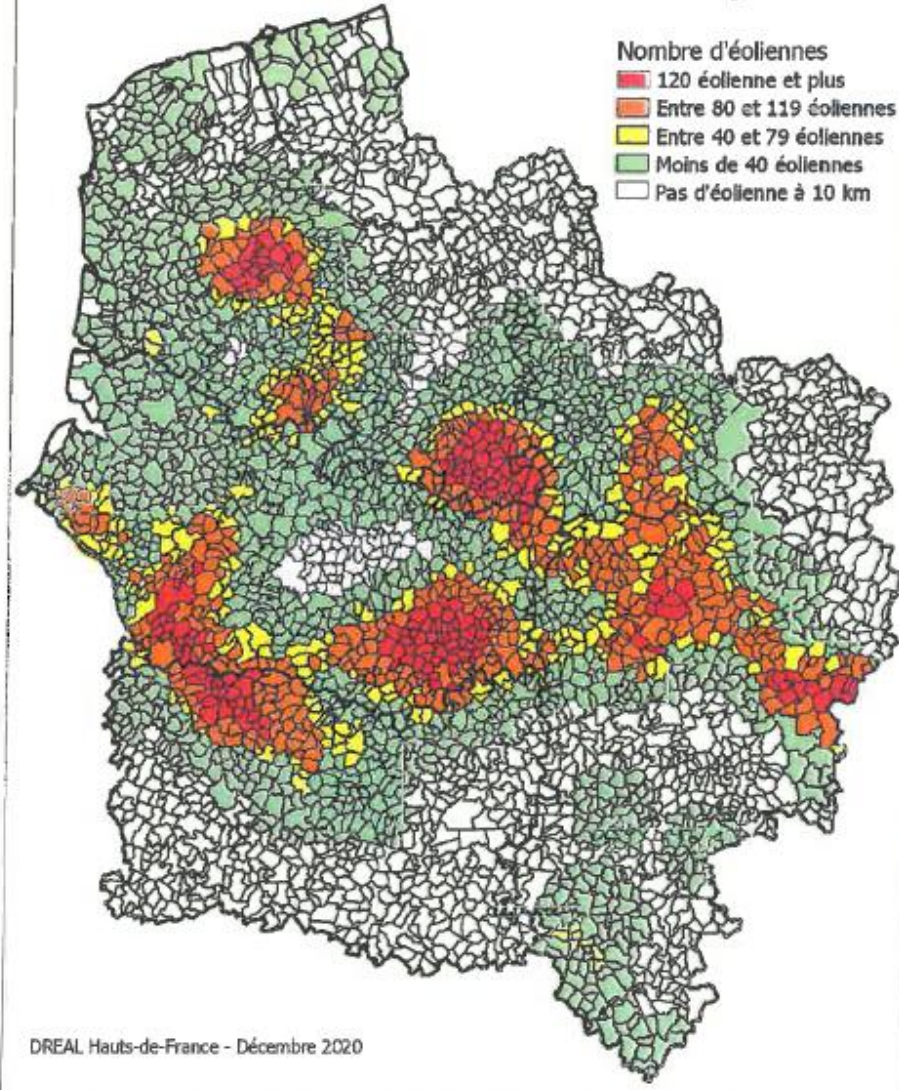
Indices d'Espace de Respiration (IER) Plus grand angle de respiration à 10 km des centres-bourgs



Dans la carte ci-dessus, les valeurs correspondent aux plus grands angles de respiration, donc sans éolienne construite ou autorisée (arrêté à fin 2020), à moins de 10 km des centres-bourgs.

Les communes en blanc sont celles n'ayant pas d'éolienne à moins de 10 km.

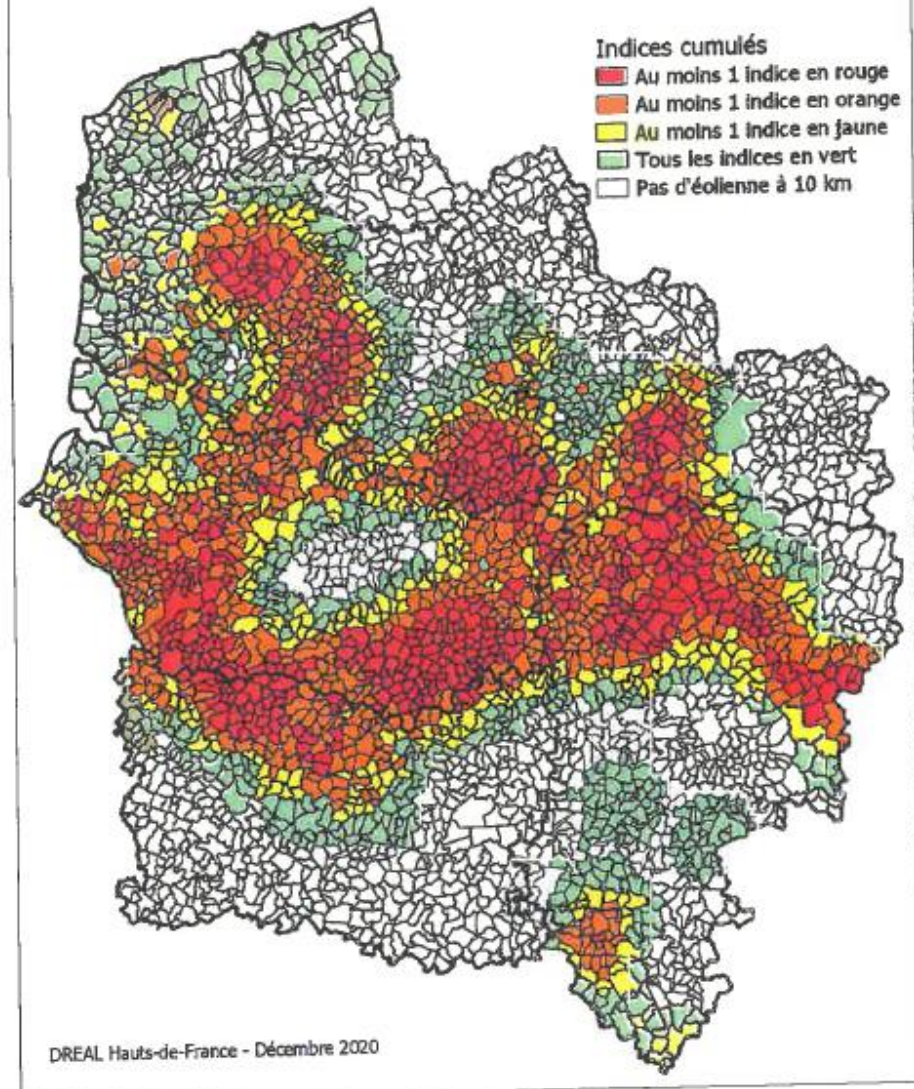
Indices de densité Nombre d'éoliennes à 10 km des centres-bourgs



Dans la carte ci-dessus, les valeurs correspondent au nombre d'éoliennes construites ou autorisées (arrêté à fin 2020) situées à moins de 10 km des centres-bourgs.

Les communes en blanc sont celles n'ayant pas d'éolienne à moins de 10 km.

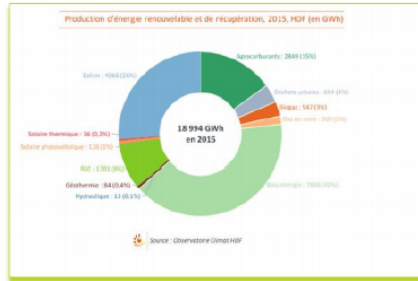
Indices cumulés à 10 km des centres-bourgs



La carte ci-dessus est une synthèse des trois précédentes. Les communes en rouge correspondent aux communes en rouge sur au moins l'une des cartes précédentes, de même pour les autres couleurs. Les valeurs correspondent aux éoliennes construites ou autorisées (arrêté à fin 2020) situées à moins de 10 km des centres-bourgs.

Lorsque le projet impacte une des communes en rouge ou orange ou lorsque cela paraît nécessaire (par exemple commune en jaune ou en vert qui passerait en orange ou rouge avec le projet), le pétitionnaire analyse la saturation pour tous les lieux de vie (bourgs, villages, hameaux ou habitats isolés) présents dans le pé-

Doc 6 – SRADDET Hauts-de-France, approuvé le 04/08/2020, p 225 et 226



● Résultats attendus :

Pour contribuer aux objectifs nationaux définis dans la loi pour la transition énergétique, le SRADDET vise un développement des énergies renouvelables comparable à l'effort national en multipliant par 2 la part des énergies renouvelables à l'horizon 2030 (passant de 19 TWh en 2015 à 39 TWh à l'horizon 2031), et faisant passer la part d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale de 9% en 2015 à 28% en 2031 en visant un meilleur équilibre entre énergies électriques et thermiques.

	2015	2021	2026	2031
Part d'EnR dans la consommation finale d'énergie	9%	15%	20%	28%

L'objectif régional de production d'énergies renouvelables est conduit en tenant compte à la fois des potentialités régionales, de la création d'emplois régionaux, de l'acceptation sociale et du besoin de limiter les impacts environnementaux (pollution de l'air, protection de la biodiversité...) et paysagers.

Pour l'éolien, afin d'éviter les impacts environnementaux et en particulier le phénomène de saturation visuelle, les projets sont conditionnés à l'intégration paysagère des installations, à la protection du patrimoine et, ainsi qu'aux dispositions prises pour le traitement du parc en fin de vie afin d'atteindre 100% de recyclage. Le travail d'identification des zones de saturation et celles favorables s'appuie sur un travail de cartographie réalisé à l'échelle régionale, coordonné par le Préfet de Région.

Concernant l'électricité, l'effort sera porté sur le solaire. La production d'énergie éolienne est stabilisée à son niveau de mai 2018. Concernant le thermique, la priorité est donnée au biogaz, à la géothermie, à la valorisation des énergies fatales et de récupération et ceci grâce au déploiement des énergies renouvelables dans les réseaux de chaleur.

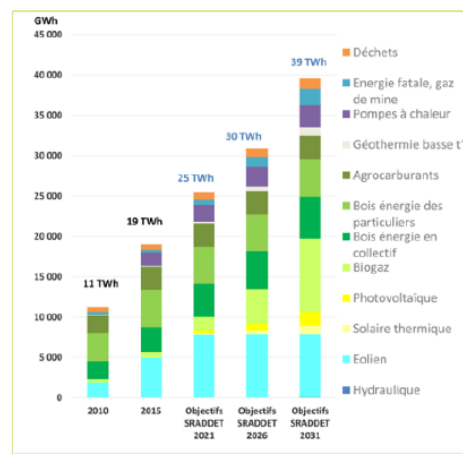
Le scénario régional choisit de donner une place importante à la méthanisation. Les Hauts-de-France disposent de quantités importantes de déchets et sous-produits organiques pouvant être valorisés par ce procédé de production d'énergie. La filière méthanisation présente un potentiel important de développement

d'énergie décentralisée qui peut alimenter en biogaz et/ou en électricité des zones plus ou moins denses du territoire régional. Le développement de cette filière s'inscrit en cohérence avec les plans de gestion et d'élimination des déchets. En outre, toute réflexion préalable à l'installation d'unités de méthanisation est menée en concertation avec les différents acteurs (producteurs et utilisateurs) et la population dans le respect des ressources naturelles et de la fertilité des sols.

Le scénario régional vise la **stabilisation du bois-énergie pour les particuliers** afin de réduire la pollution de l'air grâce au déploiement de chaudières ou de poêles à bois plus performants, tout en préservant la ressource. Cependant, le scénario régional prévoit une **augmentation du bois-énergie en collectif** dans des chaudières de grande puissance et des réseaux de chaleur, où la maîtrise des émissions des polluants est intégrée.

Pour les agro carburants : le scénario régional affiche une **stabilisation de leur production d'ici 2031** dans l'attente de voir se développer des agrocarburants qui n'entreront pas en concurrence avec la production agricole alimentaire et apporteront des garanties de préservation de la fertilité des sols et de la biodiversité ainsi que la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Dans cette optique, le scénario encourage la substitution d'agro carburants de 1ère génération par le développement de la production de BioGNV.

Production d'énergies renouvelables en GWh	2015	2021	2026	2031	2050
Hydraulique	13	24	40	60	Vers facteur 4
Eolien	4966	7824	7824	7824	
Solaire photovoltaïque	126	363	878	1778	
Solaire thermique	36	137	417	1015	
Biogaz	547	1681	4284	9053	
Energie fatale, gaz de mines	309	651	1210	1987	
Déchets	694	890	1095	1292	
Bois énergie en collectif	3051	4 089	4 694	5 182	
Bois énergie particulier	4618	4618	4618	4618	
Agrocarburants	2849	2869	2885	2900	
Géothermie basse t°	84	229	528	1029	
Pompes à chaleur	1701	2076	2451	2800	
TOTAL	18 995	25 451	30 924	39 538	



Motion « Eoliennes »

Proposée par les élus de la Communauté de Communes de la Picardie Verte

La Communauté de Communes de la Picardie Verte entend par cette délibération- motion faire part de son opposition au développement anarchique des parcs éoliens sur son territoire. Une cinquantaine de mâts sont déjà répartis sur 11 parcs et 43 autres mâts répartis sur 9 parcs sont en projet.

Nous ne voulons pas parvenir à une saturation visuelle de notre paysage, avec un encerclement de nos communes, quelles qu'elles soient. Sur le tiers du territoire de la CCPV, un mitage en règle du territoire est déjà présent, et d'autres implantations semblent encore prévues, à terme. Selon les propos du sénateur Edouard Courtial, du 20 février 2020, 198 mâts fonctionnaient à cette date dans l'Oise et la saturation des populations et de certains décideurs est nette.

Rappelons qu'à ce jour, la Région des Hauts-de-France compte 2018 éoliennes...

Or, notre territoire est également tourné vers une reconnaissance patrimoniale, écologique et environnementale. La recherche d'un label partagé avec la CCOP « Pays d'Art et d'Histoire » pourrait venir compléter et couronner les efforts de nos élus depuis les 30 dernières années, efforts qu'ils ont faits pour sauvegarder le patrimoine de nos communes, dont celle, notamment, de Gerberoy, l'un des plus beaux villages de France, dont le renouvellement du statut pourrait être menacé, ainsi que notre économie touristique globale, et celle du Grand Beauvaisis.

Les champs convoités par les groupes éoliens sont chargés de l'histoire de nos ancêtres. Nos terres riches nous imposent le respect face aux générations qui ont lutté pour leur survie sur ce territoire. Nous souhaitons transmettre aux générations futures les valeurs que nos anciens ont contribué à défendre au péril de leur vie. Nous souhaitons surtout que ce développement non maîtrisé ne vienne pas perturber la vie de nos concitoyens et dénaturer nos paysages. Nous serons attentifs à cet encerclement de nos communes. Nos paysages ne peuvent être massacrés par cette multitude de mâts, véritable forêt d'éoliennes qui n'aboutit qu'à une vision de troncs métalliques à perte de vue.

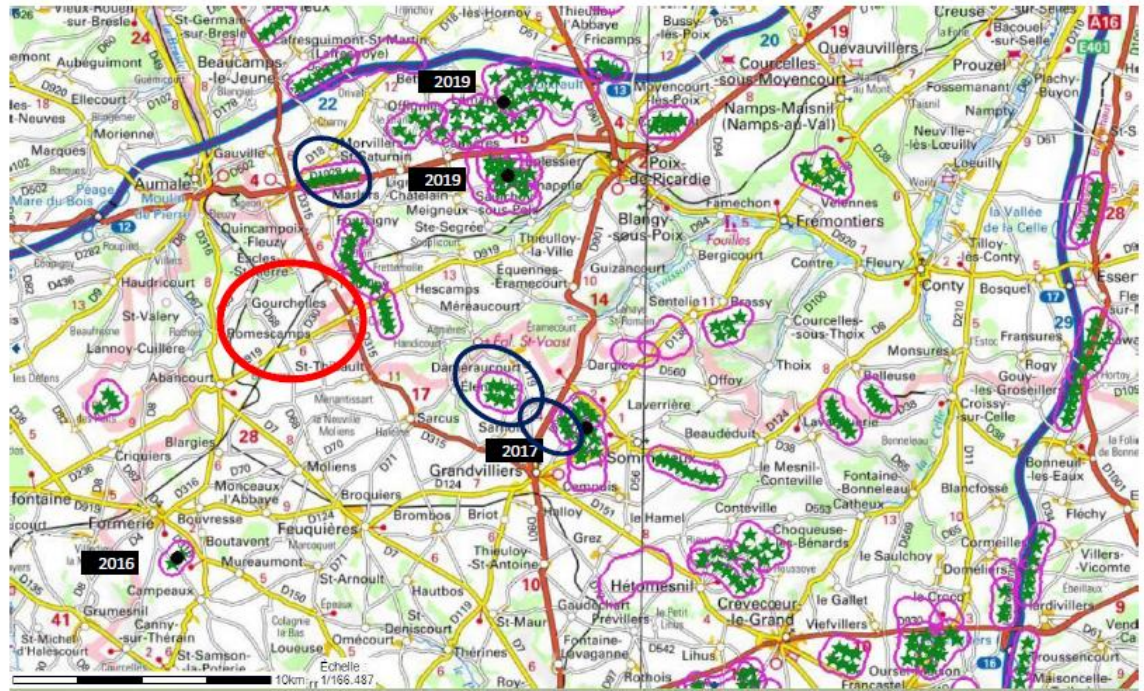
Territoire à énergie Positive et de Croissance Verte, la Picardie Verte ne souhaite pas sur son territoire optimiser le mix des systèmes de production des énergies renouvelables. Nous ne souhaitons pas devenir le territoire de l'Oise avec le parc global d'éoliennes le plus important. Notre action et nos choix politiques sur le développement des énergies renouvelables, seront retranscrits dans nos documents stratégiques, avec cohérence, mais pas sans imagination, ni mesure.

Les habitants et les élus doivent être entendus et respectés par l'Etat dans les choix d'aménagement de leur territoire, et nous soutenons la proposition de Loi du Sénateur Courtial visant à renforcer le rôle des élus locaux dans l'implantation des éoliennes terrestres. Il vous est proposé d'adopter la présente motion, afin de la communiquer « à qui de droit », dans le respect de l'équilibre de notre territoire et des nécessaires solidarités entre territoires, entre populations et entre générations.

Doc 8 – DREAL, carte de suivi de mortalité des parcs éoliens, septembre 2021
Source : carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr

BIODIVERSITE - DREAL, Carte de suivi de mortalité des parcs éoliens, septembre 2021

carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/943/eolien_suivi_env.map



- Légende :**
- Parcs éoliens
 - ★ éolienne construite
 - Suivi environnemental existant
 - 2017 Date du dernier suivi de mortalité
 - Zone du projet éolien Fosse descroix
 - Parcs éoliens de la Sté WKN

**Doc 9 – SFPEM, Communiqué de presse, 2 décembre 2020,
alerte sur les éoliennes à très faible garde au sol**

**Communiqué
de presse**



Mercredi 2 décembre 2020

Impacts éoliens sur les chauves-souris

**Alerte sur les éoliennes
à très faible garde au sol !**

Depuis les années 2000, les publications scientifiques ont souligné la dangerosité des éoliennes pour les chauves-souris. On estime ainsi que chaque année en France, plusieurs dizaines de milliers de chauves-souris sont victimes des éoliennes.

La mortalité dépend du comportement des espèces, de leurs hauteurs de vols et des conditions météorologiques. Elle dépend aussi du gabarit des éoliennes, comme du contexte paysager. C'est pourquoi la SFPEM, comme EUROBATS, recommande depuis plusieurs années déjà de ne pas installer d'éoliennes en contexte forestier et bocager.



Noctule commune en vol © Ludovic Jouve

Jusqu'à présent, en Europe, seules les espèces susceptibles d'évoluer à haute altitude, à savoir les Noctules et les Pipistrelles, sont massivement tuées par les aérogénérateurs dont le bas de pales est généralement compris entre trente et cinquante mètres du sol et les espèces migratrices comme la Noctule commune sont menacées de disparition.

Ces effets négatifs de l'éolien, une énergie certes renouvelable, risquent encore de s'accroître pour les chauves-souris avec l'installation de machines qui présentent une faible, voire très faible « garde au sol ». Les pales de ces nouvelles machines descendent en dessous de trente mètres, et voire jusqu'à dix mètres du sol, avec des vitesses de rotation en bout de pale dépassant les 280 km/h.

Ce communiqué a pour objectif d'alerter l'ensemble des acteurs du développement éolien (ministère, services instructeurs, porteurs de projets, bureaux d'études...) sur l'**impact massif qui devrait concerner la quasi-totalité des cortèges de Chiroptères, quelle que soit leur hauteur de vol, si les garde-basses se développaient**. Des espèces comme le Grand murin, les Oreillardes, les Rhinolophes ou la Barbastelle d'Europe, largement épargnées jusqu'ici par les collisions, pourront l'être lors de leurs déplacements nocturnes entre leurs territoires, de chasse, d'hibernation ou de reproduction. C'est d'autant plus navrant que depuis trois décennies, les efforts déployés lors des divers Plans Nationaux d'Actions Chiroptères avaient enfin permis de voir remonter les effectifs de ces espèces protégées.

Les mesures de régulation ne pourront être une solution crédible pour ces nouveaux aérogénérateurs car la sévérité des régulations nécessaires pour atteindre une quelconque efficacité environnementale obligerait le gain de puissance acquis par l'augmentation des diamètres des rotors. Ces nouvelles éoliennes **dont la garde au sol est inférieure à 30 m** devraient donc être interdites. Elles sont une aberration pour la biodiversité !

Contact Presse : Laurent ARTHUR
laurent.arthur@ville-bourges.fr

www.sfepm.org



MANIFESTE

le 25 Mai 2021

Le déploiement des éoliennes, un problème majeur pour la biodiversité : assisterons-nous silencieusement à la disparition des chauves-souris ?



Le ciel se vide

L'indispensable lutte contre le réchauffement climatique a lancé plusieurs acteurs industriels dans une course effrénée vers les énergies renouvelables. L'une d'elle s'avère poser un problème majeur vis-à-vis de la biodiversité : l'éolien. Son développement constant en nombre de machines et son extension territoriale a maintenant une incidence directe sur les populations de chauves-souris. Les menaces sont telles que les espèces de haut vol, qui naviguent au niveau des pales des aérogénérateurs à une centaine de mètres de hauteur, sont menacées de disparition dans un avenir très proche. Les trois espèces de noctules françaises, qui migrent à travers l'Europe pour se reproduire, sont particulièrement visées. Si des mesures fortes ne sont pas prises par les pouvoirs publics pour que cette énergie renouvelable épargne concrètement ces espèces, les chauves-souris d'altitude seront bientôt rayées des ciels de notre continent. Les chiffres de mortalité sont évalués à 200 000 morts par an en Allemagne, et la France se rapprocherait de ces projections selon les spécialistes. Les chauves-souris qui se reproduisent lentement, avec un petit par an, ont un accroissement démographique incompatible avec ces prélèvements massifs continus.

La régulation des éoliennes, une mesure insuffisante

Devant ces hécatombes, des mesures ont été mises en place par certains acteurs de l'éolien. La régulation des machines, qui limite leur fonctionnement pendant les périodes les plus dangereuses pour les chauves-souris, a certes permis de faire baisser localement la mortalité, mais ces bridages ne permettent que de réduire la mortalité sans l'empêcher totalement, et seule une minorité de machines sont régulées. Dans ce contexte, il est urgent que l'ensemble des éoliennes françaises soient régulées comme c'est le cas dans certains pays voisins (Allemagne, Suisse, par exemple). Dans un même temps, le nombre de projets de parcs reste en très forte croissance à l'échelle nationale, augmentant l'accidentologie. De plus, une partie des projets se situe dans des zones que les biologistes considèrent comme incompatibles avec la sécurité de ces espèces : massifs forestiers, vallées fluviales, cols ou à proximité des rares colonies peuplées de Noctules, les chauves-souris les plus impactées.



© Thomas Le Campion



© Laurent Arthur

Bibliographie :

Voigt C.C., Currie S.E., Fritze M., Roeleke M. and Lindecke D. (2018) Conservation Strategies for Bats Flying at High Altitudes. *BioScience*XX-No.X:1-9.

Millon L, Colin C, Brescia F, Kerbiriou C. (2018) Wind turbines impact bat activity, leading to high losses of habitat use in a biodiversity hotspot. *Ecol. Eng.*112:51-54.

Arnett E.B., Baerwald E.F., Mathews F., Rodrigues L., Rodriguez-Durán A., Rydell J., Villegas-Patracca R. and Voigt C.C. Impacts of wind energy development on bats : a global perspective. in C.C. Voigt and T. Kingston (eds) (2016). *Bats in the Anthropocene conservation of bats in a changing world*, 295-323, DOI 10.1007/978-3-319-25220-9_11

Pour plus de références bibliographiques, contactez-nous à l'adresse presse@sfepm.org.

Contact Presse :

Mélanie Dunand et Dominique Pain
presse@sfepm.org - 02.48.70.48.83

Les nouvelles générations d'éoliennes aggravent le problème

Depuis trois ans apparaissent des parcs de nouvelle génération dont les pales se rapprochent de plus en plus du sol. Initialement les éoliennes battaient à une cinquantaine de mètres d'altitude. Celles construites aujourd'hui descendent le plus souvent sous la barre des 30 mètres et les plus basses raseront la terre à 10 mètres d'altitude. Après avoir impacté les espèces de haut vol, c'est la quasi-totalité des espèces de chauves-souris qui vont être concernées par les collisions. Et l'impact sera d'autant plus fort que les aérogénérateurs seront nombreux et dispersés dans le paysage. La taille des rotors croît également en dimension pour une production plus grande d'énergie et atteint maintenant les 130 mètres de diamètre. Ces faucheuses nocturnes gigantesques, dont les vitesses maximum dépassent les 300 kilomètres/heure, ne laissent que bien peu de chance à des mammifères qui évoluent à des vitesses lentes et semblent attirés par les mâts et les nacelles.

Un quart des mammifères de France bientôt sous la menace des pales

Avec la multiplication des éoliennes et l'arrivée des gardes basses, presque toutes les chauves-souris, soit un quart des espèces de mammifères français en métropole, seront bientôt directement concernées par une surmortalité si le développement éolien n'est pas mieux contrôlé. Si l'on se réfère aux résultats catastrophiques de cette industrie sur les espèces d'altitude, les chauves-souris qui évoluent proche du sol suivront sans conteste le même chemin. L'inquiétude grandit dans les réseaux de spécialistes et, des USA à l'Europe, les chiroptérologues tentent d'alerter les pouvoirs publics. Les organismes scientifiques comme le Muséum National d'Histoire Naturelle, les appels de quelques associations spécialisées, les publications issues des colloques internationaux ont beau souligner l'urgence de prises de décisions drastiques pour enrayer le déclin des espèces les plus vulnérables, le temps passe, sans décision forte. Les courbes démographiques sont pourtant claires, au-delà d'un seuil de mortalité, le phénomène sera quasi irréversible, et nous sommes proches de ce seuil. Et plus le nombre de victimes s'accroît, plus ce seuil se rapproche.

Un plafond de verre pour les chauves-souris

Cette menace caractérisée, contre un groupe d'espèces protégées par la loi, s'installe dans un silence impressionnant et reste méconnu du grand public comme des médias. Le gouvernement souligne pourtant que la protection de la biodiversité est un enjeu identique à celui du dérèglement du climat. L'exclusion de zones d'implantation de projets de parcs éoliens vis-à-vis d'enjeux aéronautiques, de l'armée ou la conservation des bâtiments classés semble une chose acquise, mais ces restrictions de zones de développement conduisent les développeurs à se rabattre aujourd'hui sur les milieux plus délaissés et les plus sauvages, particulièrement favorables pour la faune volante. Les chauves-souris sont régulièrement les sacrifiées de l'histoire et la nature reste toujours le parent pauvre des choix administratifs. L'allègement des dossiers d'instruction est un autre très mauvais indicateur de la volonté de prise en compte du problème de la conservation des chiroptères. Il est indispensable que la protection de la biodiversité soit réellement prise en compte de manière urgente et efficace dans le cadre des énergies renouvelables. L'industrie éolienne, qui fauche également les oiseaux, est certes une énergie renouvelable, mais elle ne peut plus être qualifiée d'énergie verte, ni vertueuse dans l'état actuel des choses.

Commissaire enquêteur	<p>Intervention fort complète et détaillée dans un registre factuel qui s'appuie sur les constats des études MRAE et autres organismes impliqués dans le suivi des enjeux environnementaux de l'éolien, mais également qui fait ressortir l'évolution défavorable des populations impactées via leurs représentations (communes, communautés de communes, région).</p> <p>Les questions formées par le déposant traitent tous les aspects du projet en s'appuyant sur des références précises. Certaines de ces questions sont reprises infra et soumises au porteur du projet.</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>"Combien de communes sur les 25 concernées par le périmètre de l'enquête vous ont rendu un avis délibéré (Devoir pourtant spécifié par arrêté préfectoral) ?</i> - <i>Le bridage peut-il raisonnablement être considéré comme une solution pérenne et efficace contre les nuisances acoustiques ?</i> - <i>Ce bridage est-il compatible avec les objectifs de production et de rentabilité du projet ?</i> - <i>Les riverains des éoliennes de la Fosse Descroix auront-ils une possibilité de se soustraire aux nuisances si celles-ci les impactent durablement ? (Déménagement ? Recours en justice ?...voir démontage de l'installation éolienne ?)</i> - <i>Sur quelle référence reconnue se base la pertinence de l'implantation du projet de la fosse Descroix ?</i> - <i>Comment considérer comme satisfaisante et cohérente une solution finale de 2 groupes distincts de machines distants de 1km (2 d'un côté- 4 de l'autre) ?</i> - <i>Qui s'inquiète de la pollution lumineuse provoquée par ces éoliennes, notamment la nuit ? (« c'est guirlandes de Noël » toutes les nuits, tant pis pour ceux qui préféreraient les étoiles ?)</i> - <i>La plantation de haies et le traitement (discutable) des postes de livraisons sont-ils vraiment des mesures efficaces de compensation visuelle (séquence ERC obligatoire) ? etc....</i> - <i>Le SRADDET des Hauts-de-France (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires p 225, 226) ne prévoit plus une seule éolienne d'ici 2031, voire 2050. Il faut rappeler ici que cela doit obligatoirement être traduit dans les documents communaux et intercommunaux d'aménagement du territoire (PLUi...) -donc ce projet ne respecte pas les prévisions entérinées ?</i> - <i>Où est le bilan carbone chiffré du projet de la Fosse Descroix ? (Extraction et exploitation des matières 1eres dont métaux rares, fabrication, transport, installation des machines, démantèlement et recyclage... ?</i> - <i>Quelles sont les filières de recyclage prévues à ce jour pour toutes les installations ? Sont-elles organisées et budgétées ?</i> - <i>Pourquoi annoncer des puissances installées de machines alors qu'elles ne fonctionnent au mieux qu'à 25% de leur capacité et de manière irrégulière ?</i>
----------------------------------	--

	<p>- Pourquoi WKN, comme les autres industriels, éoliens n'achète pas les parcelles d'implantation de ses éoliennes de la fosse Descroix pour en assumer la fin de vie ?</p> <p>- Pourquoi 5 éoliennes sur 6 ne respectent pas les préconisations des spécialistes ? (Pas de pales à moins de 30 m du sol). Ici on prétend même descendre à 19m pour 3 des 7 machines !?</p> <p>- Pourquoi laisser construire 4 éoliennes à moins de 200 m de zones boisées abritant des espèces protégées ? (Infraction au protocole européen EUROBATS ratifié par la France) ... 16 m seulement pour E3 !</p> <p>- Pourquoi continuer à proposer la solution du bridage alors que les spécialistes disent que ce n'est pas pertinent ?</p> <p>- Pourquoi suggérer sans preuve que les oiseaux s'adapteront et passeront sur les côtés alors qu'on mite progressivement leur territoire et leurs espaces de circulation ?</p> <p>- chercher une autre implantation du parc ??????"</p>
Porteur du projet	Réponses demandées.

Courriel 29	DATE	PJ	OBSERVATION
	30/09/2021		M. Thibaut Lefebvre
<p>L'éolien est une ressource infinie et propre que notre territoire de Picardie peut exploiter à son plein potentiel, ainsi l'implantation de ce parc va nous permettre de faire un pas vers la transition écologique et de nous passer des productions d'énergies polluantes tel que le nucléaire par exemple. LEFEBVRE Thibaut</p>			
Commissaire enquêteur	Observation d'ordre général sur certains avantages présentés par l'éolien.		
Porteur du projet	Réponse à l'appréciation du porteur de projet.		

Courriel 30	DATE	PJ	OBSERVATION
	30/09/2021		M. Éric Duménil
<p>L'énergie éolienne est une énergie renouvelable qui ne nécessite aucun carburant et, ne produit pas de déchet toxique ou radioactif. Cela reste à l'heure actuelle une bonne alternative vers la transition écologique. Ce parc reste raisonnable de par sa taille. E. DUMENIL</p>			
Commissaire enquêteur	Observation d'ordre général sur certains avantages présentés par l'éolien.		
Porteur du projet	Réponse à l'appréciation du porteur de projet.		

Courriel 31	DATE	PJ	OBSERVATION
	30/09/2021		M. et Mme Vasseur
<p>Enquête publique</p> <p>Bonjour,</p> <p>Nous souhaitons apporter notre avis sur le projet du parc éolien. Nous ne sommes pas favorables à l'implantation de ce parc éolien situé proche de notre village, en effet, la proximité de nombreux parcs éoliens déjà implantés dans la région dénature grandement le paysage, il nous est quasiment impossible de regarder autour de nous sans voir un parc éolien.</p> <p>Espérant que notre avis soit pris en considération.</p> <p>Cordialement.</p> <p>M. et Mme Vasseur 5 Bis rue d'Aumale60220 Escles Saint Pierre</p>			
Commissaire enquêteur	Constat de résidents d'une commune limitrophe du projet, dénonçant " <i>la proximité de nombreux parcs éoliens</i> ".		
Porteur du projet	Réponse à l'appréciation du porteur de projet.		